

Les mots  
de la sous-traitance

# CIÉCUI



Magazine d'information sur la langue et la communication

Numéro 21, juin 1988



---

**Traitons  
de sous... traitance**

---



« Traductrices, traducteurs,  
terminologues et interprètes  
exercent au Canada  
des activités  
économiquement  
**utiles.**»

*Gilles Tremblay*

**LINGUA**  
Traductions

*Complexe Saint-Charles*  
1111, rue Saint-Charles ouest, bureau 408  
Longueuil (Québec) Canada J4K 5G4  
Télécopieur : (514) 646-2726  
Téléphone : (514) 646-1951

# Pour commencer

**L**e sujet du présent billet s'est imposé de lui-même avec force. Il s'agit d'un texte de plates excuses.

Nous avons été les premiers à le clamer, et à le répéter à nos fournisseurs jusqu'à en perdre la voix. **Circuit** ne peut se permettre d'ignorer le code typographique, de faire de vulgaires fautes d'orthographe, de négliger l'étape de la correction des épreuves. Une association de traducteurs se doit de fournir un produit impeccable du point de vue de la forme. Imaginerait-on une revue de photographie où l'impression des couleurs serait hâclée, une revue de graphisme dont la mise en pages pécherait contre l'esthétique ?

D'ailleurs, nous avons changé de typographe tous les six ou neuf mois depuis l'existence du magazine, toujours à la recherche de l'oiseau rare, incapables de faire passer notre message : pas de coquilles, s'il vous plaît, et n'oubliez pas les espaces avant les deux points !

Ces très nombreuses heures de travail que représente la production de la revue, sûrement une bonne moitié — une ennuyante moitié — est

consacrée à lire les épreuves, et à relire les épreuves, et à relire les épreuves...

Avec pour résultat... ce que vous avez constaté au dernier numéro et contre quoi s'indignent à juste titre non seulement Mercedes Viñals, mais tous les collaborateurs, réviseurs, etc. qui ont eu quelque chose à voir avec ce noir numéro : un nombre horifique, désolant, humiliant de coquilles. Coquilles dans les titres. Coquilles qui changent le sens des phrases. Coquilles que nous avons corrigées et qui sont revenues, comme si un mauvais sort s'acharnait sur ce numéro.

Justement le numéro sur le marketing linguistique, que nous voulions diffuser en haut lieu dans les entreprises usant de nos services, pour démontrer notre sérieux et celui de notre association professionnelle...

À tous et à toutes, collaborateurs autant que lecteurs, nos plus plates excuses. Et, si vous le permettez, un embryon d'explication : ces coquilles avaient été vues et corrigées, mais, semble-t-il, c'est la mauvaise version des textes qui aurait servi au montage, une version antérieure... Piètre excuse quand on sait combien

d'énergie les auteurs, la coordonnatrice du dossier et les titulaires de chronique ont dépensée pour vous apporter ce numéro. Ce n'est qu'aujourd'hui que je ressens la vague menace qui se cache derrière l'expression « les écrits restent ».

**Circuit** perd une collaboratrice infatigable, compétente, imaginative, douée autant pour le journalisme que la gestion. Elaine Fortin nous quitte pour des pâturages plus verts (et des appartements plus chers : Toronto). Elle vient de tomber (syn. *boucler*, *sortir*, jargon du métier) son dernier numéro. Je la remercie au nom de tous et lui souhaite toute la chance du monde.

Avis aux intéressé(e)s : cette note fait office d'offre d'emploi. Si vous voulez remplacer Elaine à cette tâche ingrate et fascinante (très mal rémunérée, mais exigeant un moral à toute épreuve, un dévouement qui ne se dément jamais et des aptitudes pour l'écriture journalistique), téléphonez-moi au 289-2327. Si le missionariat vous intéresse. ■

Pour le comité,  
**Johanne Dufour**

**circuit**

N° 21, juin 1988



## Dossier : Traitons de sous... traitance 3

La question de l'heure chez les langagiers : doit-on faire ou faire faire ?

## Sur le vif 20

Patricia Claxton, une médaillée ce la traduction aux Olympiades de Calgary. La terminologie passe aux chiffres et à l'histoire. Alphabète ou analphabète ?

## Des techniques 23

L'édition intégrée nous permettra-t-elle bientôt de traiter un texte de sa saisie à sa mise en page sans jamais changer de programme ?



## Des mots 24

Privatisation, autonomisation, sous-traitance... quel terme convient le mieux ?

## Des revues 27

## Des livres 30

## Faits, dits et chiffres 32

## Mitter(r)and, entends-je !

Je vous remercie d'avoir publié mon article « De Substantia Traductorum » dans le dernier numéro de **Circuit**. J'aimerais comprendre toutefois comment on a trouvé le moyen d'insérer quatre fautes, pleines de substance, dans un texte d'à peine 240 mots. Inutile de vous dire que les traducteurs ne pardonnent pas ces péchés.

Qu'on ait écrit « j'entend » sans « s », passe encore. Qu'on ait mal orthographié le nom de Mitterrand, il le mérite peut-être. Qu'on ait oublié un mot dans la citation, c'est plus grave ; heureusement il ne s'agissait que de « leur ». Mais qu'il soit bien clair que je n'ai jamais perché le francophonie nulle part ! Celui que j'ai perché c'est Mitterrand qui, aux dernières nouvelles, était encore du genre masculin. Je dois même avouer qu'après avoir lu ses philosophies, j'ai bien eu envie de le catapulte du plus haut des sommets, francophones ou autres, vers le royaume des déaübetanti fiés !

Personne n'est à l'abri des erreurs, c'est évident ! Mais une lecture d'épreuves, au nombre de traducteurs qu'il y a à la Société, ce n'est pas si difficile !

Ceci dit, j'aimerais remercier et féliciter Lise Gascon pour l'illustration qui accompagne l'article et l'équipe de **Circuit** pour un numéro que j'ai trouvé des plus intéressants.

### Mercedes Viñals Hernández

*ndtr* : Non, inutile de se mettre à l'œuvre pour lire les épreuves ; mais une personne, une seule, qui aurait l'œil et dont l'envie la plus chère serait de passer ses soirées à corriger les épreuves de **Circuit**... serait reçue à bras ouverts par l'équipe.

## Retour au marketing linguistique

Mme Nada Kerpan,

Au sujet de votre interview avec M. Houpert, sur l'esprit marketing, me permettez-vous d'ajouter mon grain de sel ?

L'esprit marketing que M. Houpert préconise est nul doute ce concept américain classique « go-getter », démarcheur, fonceur, qui ne convient pas aux membres des professions libérales. Cet esprit est axé sur l'as-

pect matériel d'abord, alors que l'esprit professionnel est au contraire axé sur l'aspect vocation. Même si ces deux « esprits » ont leur place dans notre société, ils évoluent à des échelons différents et sont incompatibles. La preuve ? Les docteurs, avocats ou professeurs ne font pas de publicité

## Échos



et ne se font pas concurrence : le code d'éthique c'est leur vocation même qui le dicte.

Je rongeais donc mal qu'on puisse prodiguer des conseils comme ceux de M. Houpert aux traducteurs, car subtilement mais sûrement ils dévalorisent l'aspect vocation des langagiers. Ces derniers, pas plus que les docteurs sont bénévoles, mais ils souffrent de cet aspect mercantiliste inhérent à l'esprit du marketing.

Quant aux prétendus comportements despotiques du traducteur, il serait grand temps qu'on serve à vos confrères et consœurs une autre rengaine ; celle-ci a sans doute fait fureur chez les tartufes de la pseudo-linguistique d'une époque révolue.

Cette image, vous en conviendrez, est tellement surannée que sa fadeur n'a d'égalé que sa fausseté.

Vos traducteurs méritent de percer avec tous les droits que leur confère leur diplôme, au même titre que les membres des ordres et des collèges sanctionnés par les organismes officiels.

L'esprit marketing n'est ni une solution ni un palliatif. Il rariène le traducteur au rôle de colporteur.

Je croisais tout au plus que ce professionnel a besoin de réévaluer sa formation, eu égard aux rapports qu'il maintient avec ses patients. Il devrait suivre quelques séances de familiarisation avec les concepts de qualité tels qu'ils sont perçus de nos jours pour mieux saisir les exigences de l'entreprise sur le plan communication. J'espère, à titre de généraliste épris de communication, apporter à vos questionnements une optique plus valorisante sur l'image à transmettre au grand public.

F. Tréguier  
Laval

## Réponse de Nada Kerpan

« Colporteur » que le traducteur ! Le dossier a été mal lu.

Chez M. Houpert comme à travers le numéro, le marketing linguistique n'est nullement affaire de concurrence ou de publicité « mercantiliste ». Il se résume strictement à une question d'attitude, c'est-à-dire ouverture au client ou au destinataire, recherche de dialogue. Qu'y a-t-il d'incompatible avec une vocation et, encore moins, avec la vocation de langagier ? Par ailleurs, ne constate-t-on pas que les notaires, avocats et comptables, par exemple, font dans les médias, de l'information ou de la publicité groupée — cela, pour mieux rejoindre leur clientèle ?

Et c'est justement parce que le grand public, qui est notre clientèle (le demandeur même de services linguistiques et le destinataire), nous reproche purisme et superbe que — par honnêteté, lucidité et professionnalisme — il nous faut réfléchir à la fonction première du langage, soit à la communication et à ses moyens.

N. K.

# Circuit

74110, rue Saint-Catherine ouest  
Société des traducteurs du Québec



1010, rue Sainte-Catherine ouest  
Bureau 1035  
Montréal (Québec) H3B 5B8  
TÉL. (514) 861-1785

### Représentants au Conseil de la STQ

Marcus C. Corré

Dirigeant

Johnnie Dubois

Coordination

Gloria Ramirez-Blair-Pere

Rédaction

Marcus C. Corré (Dir. Général), Marc-André Gauthier (Dir. Adm.), Paul Houpert (Dir. Général), Nada Kerpan (Dir. Adm.), Serge Lapierre (Coord. Adm.), Pierre Marchand (Dir. Adm.), et Marie-Françoise (membres du conseil).

Dossier

Pierre Gauthier

Rédaction

Encoreville Beville, Danielle Lavoie, Luc Villeneuve

Direction artistique

Lise Gascon

Photographie

Pierre Gauthier, Guy Gauthier, Henry Gauthier, Luc Gauthier, Guy

Lussier

Composition typographique

Murielle

Impression

Audrey desrosiers

Publicité

Arno-Série publipost (Jean Séguin et Associés) (514) 745-5301

Tous les imprimés en français sont autorisés de l'Association de l'Éditeur et de l'Imprimeur

L'Éditeur n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne

les annonces parvenues dans **Circuit**.

Dépot légal - 20 novembre 1988

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0821-1805

Tarif d'abonnement

Membres de la STQ - abonnement gratuit

Non-membres - 20\$ par année (50\$ à l'étranger) du Canada

10\$ par an supplémentaire à l'extérieur du Canada (voir

adresse d'abonnement)

# Traitons de sous... traitance



**Une tendance irréversible, un mouvement de pendule, une réaction passagère à la crise de 1982 ? Cinq gestionnaires posent cette question et d'autres auxquelles tenteront de répondre les six articles du dossier**

**Circuit** : La tendance favorisant la sous-traitance est-elle générale dans l'industrie, intéresse-t-elle plus particulièrement les secteurs dits de « matière grise » ou exclusivement la traduction ?

**M. Roy** : Elle est généralisée. On l'a vécu il y a quelques années avec la comptabilité, le contentieux, la publicité. Nous suivons un courant qui prévaut dans tout le domaine des services.

**R. Malo** : Souvent, les grandes sociétés veulent se spécialiser dans leur champ d'activité propre et sous-traiter les services connexes, qui relèvent de domaines parfois difficilement compréhensibles pour ceux qui ne sont pas du métier.

Cette table ronde portera sur la sous-traitance réunissant **Viviane Julien**, directrice des Services Linguistiques, Compagnie de la Télé d'Italie ; **François Gauthier**, vice-président, Marketing, Multiscraps International ; **Richard Malo**, ancien vice-président, aux Relations publiques, La Langue ; **Michel Roy**, président de l'ACCTI, et ancien vice-président à l'Expédition, La Langue ; ainsi que **Johanne Leclerc**, chef du service de la traduction, Compagnie d'Assurances Standard Life et présidente du Comité des gestionnaires de services linguistiques pour 1986-1987.

On diminue la main-d'œuvre en poste pour la remplacer par des services procurés à contrat, qui n'entraînent aucune obligation à long terme, je parle des avantages sociaux.

**V. Julien** : C'est vrai que, dans plusieurs entreprises, les services de traduction ont été, ni plus ni moins, foutus à la porte. Moi, j'ai une idée — les professionnels — non seulement les traducteurs mais aussi les avocats, les informaticiens, etc. — ne sont pas nécessairement de bons gestionnaires. Dans une société de fabrication, ou une entreprise commerciale, l'objectif premier est de vendre. Donc, de gérer la production et la distribution des biens. Les gens sont embauchés et formés à l'interne pour faire ça.

Or, aucun cours n'est prévu pour la gestion des services : personnel, contentieux, comptabilité ; encore moins la traduction. Quelle entreprise pense à former un gestionnaire dans les services ? Je n'en connais aucune. De telle sorte que ces fonctions tendent à être mal gérées. Il n'est donc pas étonnant qu'on les estime coûteuses. D'où la tendance à les évincer. Je pense donc que c'est un faux problème.



## Faire ou faire faire ?

**I**NDIFFÉRENCE, divergence d'intérêts, inquiétude, passion, clivage : la sous-traitance. D'un côté les services internes qui font appel à un personnel en poste, de l'autre, agences, cabinets et indépendants, dont l'intervention de plus en plus marquée est un facteur notable dans le monde de la traduction. Au cœur du débat, une profession.

Dans ce dossier présenté par **Circuit**, nous avons voulu faire le

point de la situation, et dégager les lignes de force et les projeter en perspectives d'avenir. D'entrée de jeu, nous savions que pour tenir ce pari de façon honnête, nous devions ouvrir nos pages à un éventail d'opinions aussi représentatif et étendu que possible, au détriment de l'unanimité.

L'objectif poursuivi : amorcer un débat qui puisse contribuer à la prise de décision des gestionnaires tout

comme aux choix de carrière des praticiens et à l'orientation de ceux qui, parmi la génération montante, envisagent de se joindre à nos rangs.

**Pierre Cloutier**  
Coordonnateur du dossier



François Gauthier

**F. Gauthier** : Même si les professionnels étaient des gestionnaires, ils poseraient à l'entreprise des problèmes particuliers, qui se situent souvent loin des objectifs que ces sociétés poursuivent.

Une entité comme Téléglobe Canada — j'en parle parce que j'y ai vécu —, qui œuvre dans les communications à l'échelle mondiale et est donc appelée à résoudre une diversité de problèmes juridiques, doit disposer de son propre Contentieux. On ne négocie pas avec le Nicaragua comme avec la France et cette nécessité tient à l'essentiel. L'avocat en poste sera donc écouté. On lui donnera ce dont il a besoin.

Voyons le service de traduction. La direction accorde bureaux ferrés de 100 pieds carrés, ordinateur personnel, salaire, etc. Au fil des ans, la production plafonne. Entre 1 000 et 2 000 mots par jour... qui coûtent de plus en plus cher, parce que loyers, salaires, avantages sociaux augmentent. L'entreprise bénéficie d'un atout certain. Mais elle se posera la question de sa rentabilité, et elle cherchera à élaguer.

**R. Malo** : La Compagnie Générale Électrique fait, elle aussi, affaire avec plusieurs pays. Pourtant, elle a éliminé son Contentieux. Curieux. Il y a les tendances générales, les grandes lignes... et les cas d'espèce. Quand la CGE construit un barrage au Brésil, c'est quelque chose : envergure de l'investissement, situation politique, relations de travail, climat, culture. Pourtant, cette compagnie s'est débarrassée de ses avocats.

**V. Julien** : Beaucoup de ces décisions ont été prises en 1982, une année qui a été dramatique, financièrement, pour toutes les entreprises. Elles ont dû poser la question : que faire pour rationaliser nos activités ?

Nous avons subi le choc des restructurations survenues alors. Il reste à savoir si celles-ci n'ont pas été trop loin. À noter que dans le cas où l'assainissement s'est fait à l'initiative des services visés et de l'intérieur, les licenciements collectifs ont pu être évités.

**J. Leclerc** : Si le chef des services linguistiques prend l'initiative, la fonction est moins perçue que quand la décision vient de plus haut. Habitué de gérer ses ressources, le

responsable direct des services linguistiques sait lesquelles il doit conserver et comment il doit les administrer pour fournir le produit compétitif que son employeur attend.

**M. Roy** : Un facteur qui entre sans doute en jeu : le service de traduction a toujours été considéré comme une unité qui dépense plutôt qu'une unité qui rapporte. On aura tendance à garder le Contentieux parce qu'il protège l'entreprise contre des dépenses importantes, procès, poursuites, pénalités. On ne peut pas calculer en dollars et en cents la valeur d'une communication en français.

**V. Julien** : Je crois qu'on s'est fait un tort considérable en se racontant cette histoire-là. Comme je le rappelle occasionnellement à mon employeur : « *I'm sorry about that, but it's the cost of doing business in Quebec.* »

**R. Malo** : Étrangement, la francisation, mal nécessaire, est moins mal perçue si elle est faite à l'extérieur de l'entreprise qu'à l'intérieur. Je l'ai vécu : après cinq ans dans la même entreprise, on se fait encore demander : « Vous travaillez chez nous ? » On quitte et on prend contact avec les mêmes gens pour leur proposer ses services... Changement de registre. « Certainement ! » On parle affaires. C'est combien ? Tu remets la facture. Voilà.



Viviane Julien

**V. Julien** : Si, comme chef de service linguistique, tu adresses sans cesse des réclamations, tu deviens embêtant. Tu deviens fournisseur à l'externe ? On te paie et si on n'est pas satisfait, on ne te rappelle plus. C'est beaucoup plus simple. Traduire à l'intérieur et à l'extérieur, c'est un peu la différence entre un mariage et une liaison.

Cette logique ne fonctionne plus si ce sont des anglophones de Toronto qui commandent de la traduction française. Enchantés du résultat parce qu'ils ne comprennent pas un traître mot, ils se font refiler des textes moins qu'passables, paient sans difficultés et le mois suivant, rééditent l'exploit, toujours à la recherche du moindre prix. Si les services linguistiques protestent, ils sont perçus comme des empêcheurs de danser en rond.

**Circuit** : C'est que le service de traduction n'a souvent pas le choix de ses sous-traitants, alors qu'il serait normalement responsable d'assurer le contrôle de qualité dans ce domaine. Les fournisseurs de l'extérieur traitent directement avec la haute direction, le Marketing, le Personnel et les autres services demandeurs.

**V. Julien** : Je vous donne un exemple du fonctionnement interne chez nous. Il y a quelques années, les services de publicité étaient régionaux. Chaque région produisait sa publicité de façon plus ou moins autonome. Il était donc impossible d'exercer un contrôle centralisé de la qualité des traductions publicitaires vers le français... Actuellement, je ne fais pas de sous-traitance. Le cas échéant, je veillerais à faire, moi-même, le choix de mes fournisseurs.

**M. Roy** : C'est possible, dans la mesure où toute la traduction passe par ton bureau. Si, à Winnipeg ou en Colombie-Britannique, les donneurs d'ouvrage font affaire avec leurs propres pigistes, le service de traduction perd le contrôle de la qualité et devient un fournisseur concurrent parmi d'autres. On compare le rapport coûts-avantages qu'il offre à ceux obtenus ailleurs. La facturation interne aggrave le problème en faisant ressortir tout écart éventuel. Comme un service de traduction amortit ses coûts sur un plus petit nombre de personnes qu'un cabinet, il est souvent difficile de soutenir la concurrence, surtout si au sein même de l'entreprise — c'était le cas chez mon ancien employeur, Camco — le niveau relativement élevé des frais généraux se répercute sur le coût au mot.

**F. Gauthier** : Cela tient aussi à une culture de l'entreprise, à une volonté politique qu'il ne faut pas sous-estimer. Si une société court-circuite systématiquement son propre service de traduction pour s'adresser à l'extérieur, elle démontre un manque de confiance flagrant envers cette entité ou une méconnaissance de celle-ci. Or, l'entreprise a toujours considéré le traducteur comme appartenant à une classe à part, ayant des besoins particuliers, exerçant une tâche mystérieuse pour un unilingue. D'où une certaine marginalisation qui peut entrer en ligne de compte lorsque vient le moment de lui accorder ou non une marge de manœuvre quant au choix de ses fournisseurs.



Michel Roy



Richard Malo

**R. Malo** : Il ne faut pas oublier que dans de nombreuses sociétés, la division est une entité autonome, une entreprise indépendante. Quand je suis entré à la Compagnie Générale Électrique, j'étais chargé de mettre sur pied le service linguistique. Mais il était entendu que je devais soutenir la concurrence des fournisseurs de l'extérieur. Avec facturation interne. Lors de la crise de 1982, ils ont commencé par le Contentieux, la Publicité, le Personnel ; ils ont réduit de 200 à 20 personnes les services connexes. En deux ans, l'entreprise passait de 19 000 employés au Canada à 7 000 ou 8 000. La traduction n'était pas la seule fonction mise en situation de concurrence.

**V. Julien** : On voudrait forcer les gens à rester sur le quai-vive et à produire plus, à l'intérieur comme à l'extérieur. Autre facteur : les chefs de service linguistique n'ont pas réussi à prouver à leurs patrons que le coût du mot traduit n'est pas le seul critère à retenir. Beaucoup de services offerts sont difficilement facturables.

Depuis que nous facturons nos services aux unités donneuses d'ouvrage, certains estiment que nos services sont trop chers et interdisent à leurs secrétaires de nous confier les travaux. Que font-elles pour contourner l'interdiction ? Elles appellent la terminologue, Consultation téléphonique. Elles se font traduire le texte au téléphone. Comment comptabiliser ça ? Comment évaluer cet emploi de notre temps qui se déduit pourtant du temps de travail global ?

**R. Malo** : J'ai déjà chiffré cela : coût des services offerts par téléphone, les gens qui t'appellent tous les jours pour te demander cinq mots. Mais avec la récession de 1982, mon patron m'a dit : « Je sais que tu as un bon service. Mais nous n'avons pas le choix. Il y a seize personnes à mettre à pied d'ici six mois. » Je savais que ça s'en venait et j'ai essayé de me défendre. Des statistiques, on en a fait. Mais quand il faut licencier, on ne veut plus savoir si tu es bon ou médiocre.

**V. Julien** : Là, Richard, tu parles de circonstances bien particulières. Ça n'explique pas la logique et le bien-fondé du recours au cabinet.

**R. Malo** : Il y a peut-être eu inflation dans les services linguistiques. Le client d'agence n'exige pas la consultation terminologique. Il veut une traduction, il paie, et il s'en va, heureux. Nous avons peut-être créé un faux besoin, en proposant toute une gamme de services para-translationnels qui n'étaient pas perçus comme une nécessité.

**V. Julien** : Quand l'économie tournait rond, on a diversifié, élargi nos services, sans toujours rester au strict nécessaire. Mais cela ne nous distingue aucunement des autres fonctions.

**F. Gauthier** : Rappelons-le, les services linguistiques relevaient des Relations publiques, du Personnel, de différentes instances. Les têtes dirigeantes, les vice-présidents, n'avaient pas avantage à voir réduire leurs effectifs qui formaient une partie importante de leur empire. Une compression signifiait pour eux rétrogradation, diminution de salaire.

Au grand bonheur des traducteurs, on leur demandait donc de justifier leur existence. « Vous faites de la traduction, mais quoi d'autre ? » Révision, lecture d'épreuves, recherche terminologique, formation et perfectionnement linguistique, dans certains cas. Liaison entre l'entreprise et le législateur en ce qui a trait à la loi 101. Liaison avec les agences. Aide à la rédaction, au bénéfice d'une minorité,

Rédaction. Le traducteur intervenait parfois comme peseur de mots auprès du Contentieux, quand il s'agissait de textes importants. Et le traducteur s'affirmait comme faiseur d'image, parce qu'il protégeait l'image de marque de la société en assurant la haute qualité de ses communications en français. Rien de cela n'est faux. Mais les compagnies ne sont pas nécessairement d'accord avec cet élargissement des attributions quand vient le moment d'en payer la note.

À Téléglobe Canada nous avons produit un dictionnaire bilingue des communications internationales. Sur le plan de la terminologie, c'était une merveille, mais il coûtait une fortune. De temps à autre des gens haut placés nous disaient : « *We're not in the business of writing dictionaries.* » Ils avaient sans doute raison, mais le rayonnement à l'extérieur du pays était extraordinaire. C'était du marketing... mais ils ne s'en rendaient pas compte.

**R. Malo** : Le cabinet peut fournir à peu près les mêmes services, mais en quittant l'entreprise pour passer à un cabinet, j'ai pu constater que la mentalité n'est pas la même : la gestion du personnel, les exigences de rendement sont différentes.

Il y a des carences de rendement contre lesquelles un gestionnaire d'entreprise peut difficilement intervenir, mais que le cabinet ne tolère pas. C'est un autre monde.

**M. Roy** : C'est ce que je soulignais au début. Les coûts de production dépendent des politiques, des normes, de l'encadrement de l'entreprise. Chez Camco, j'avais des frais généraux exorbitants à cause de toutes sortes de problèmes de comptabilité. Je ne pouvais pas embaucher de contractuels, car ceux-ci ne doivent pas travailler plus de 19 heures par semaine. Si j'embauche un remplaçant pendant les vacances et que je reçois 25 000 mots à sortir en une semaine, je ne peux pas les lui confier sans dépasser la limite des 19 heures. Seule possibilité : l'envoyer à l'extérieur. Mon concurrent vient de rentrer dans la boîte et c'est le début de la fin.

Dans les cabinets, les bureaux peuvent être occupés de jour, de soir et même de nuit, et les week-ends. Toutes les dépenses sont amorties sur une clientèle et un personnel plus nombreux. La bibliothèque ne sert pas à cinq personnes, mais à cinquante. Le matériel informatique peut fonctionner seize heures par jour, sans parler des équipes du week-end. Il est donc possible d'absorber le double du volume de travail qui se fait normalement dans l'entreprise. C'est une souplesse propre aux cabinets qui veulent adopter ce mode de gestion. Ça entraîne certaines difficultés. Mais ça permet de tenir des délais plus serrés qu'à l'interne.

**V. Julien** : Par contre, ce que l'entreprise perd, c'est l'uniformité de la terminologie interne, la connaissance de la compagnie, sans oublier que la qualité des textes est moindre que celle assurée par un bon service de traduction.

**J. Leclerc** : En vue d'obtenir l'uniformité, il arrive que le cabinet recrute ses traducteurs auprès de l'entreprise dont il se voit confier les travaux lorsque les services linguistiques sont contraints de fermer boutique. Il bénéficie alors de connaissances acquises à l'interne.

Quant au traducteur, il devra nécessairement travailler en accéléré pour ramener le coût au mot en deçà du tarif d'agence qui avait, à l'origine, motivé le recours à l'externe.



TRANSLATEC CONSEIL LTÉE

393-9393

TECHNITRANS INC.

393-1366

Modem/télécopie G.I, II, III 393-1373



Jobanne Leclerc

Même si son nouvel employeur lui accorde la parité salariale, il peut voir ses avantages sociaux réduits. Son temps supplémentaire, qui est facturé au client, ne lui sera pas payé.

Ce n'est certainement pas l'écart des frais généraux qui explique avant tout l'écart des coûts de production dans l'entreprise et en agence. Ce transfert de connaissances, avec accélération des cadences et rémunération au mot proportionnellement moindre, correspond bien à une volonté de réduire le prix du capital humain, soit du principal facteur de production dans notre domaine. Les membres les plus avertis de la profession le constatent et tirent leurs conclusions.

**V. Julien :** Malgré quoi un service interne peut soutenir avantageusement la comparaison. Dans mon bureau, en dépit des frais généraux élevés dont Michel parlait, avec un système de traitement de texte de 11 écrans, plus deux IBM sur ordinateur central, mes coûts de production sont concurrentiels avec ceux des cabinets.

**R. Malo :** Moi aussi, chez CGE, j'étais concurrentiel. J'allais très peu à la pige, sauf à partir du moment où on m'a coupé seize personnes, même si les coûts de production en poste et en agence étaient les mêmes.

**V. Julien :** Alors, où est l'argument économique ? Qu'est-ce qui est rationnel dans cette décision ? À mon sens, les entreprises se sont fait avoir dans une large mesure, parce que, chez toi comme dans beaucoup de sociétés, la direction a comprimé les effectifs, le service de traduction en a pris pour son rhume comme tous les autres, par manque de compréhension. Mais cela n'a rien changé à la nécessité de faire traduire. Les services croupions ne pouvant plus répondre aux besoins, il a fallu s'adresser aux cabinets ou engager des contractuels. Aujourd'hui, on se rend compte que le coût est le même, et si les compagnies avaient le choix, si elles étaient mieux informées des problèmes de rendement qualitatif et quantitatif, il n'est pas évident que l'avantage ne reviendrait pas dans une large mesure aux services internes.

**R. Malo :** Oui, je parlais récemment avec des gens qui sont dans les valeurs mobilières. Rien à voir avec la traduction. Ils me disent que c'est l'âge d'or des cabinets. Dans trois ans, ajoute-t-on, il y aura un retour du balancier. Par contre, les directeurs du personnel ont le sentiment d'avoir allégé les effectifs. L'exploitation des ressources humaines est devenue plus intensive dans tous les domaines, ce qui est un correctif à l'excès d'embauche survenu dans les années cinquante et soixante.

**V. Julien :** Je vais vous poser une question, messieurs des cabinets, à laquelle je m'attends que vous répondiez fort honnêtement. Vous qui venez de l'entreprise, si vous êtes chef de service et devez opter, à coût égal, pour l'interne ou la sous-traitance, que décideriez-vous ?

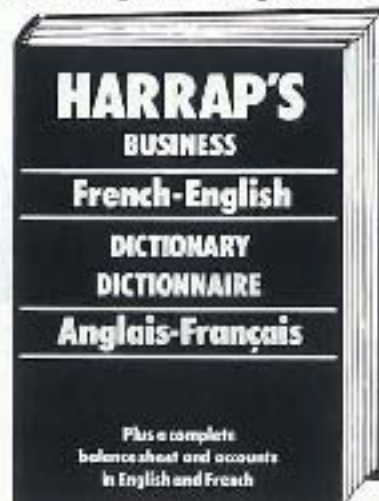
**R. Malo :** Je vais à l'extérieur.

**M. Roy :** Je forme mon traducteur. Tout simplement pour assurer le suivi, la disponibilité, le respect de l'image de l'entreprise, ainsi que l'uniformité et la qualité. Et je veille à avoir le droit de choisir mes collaborateurs externes. ■

## Harrap's Business

(2<sup>e</sup> édition)

Français - Anglais • Anglais - Français



49,95\$

...termes de banque, d'assurance,  
de comptabilité, de Bourse,  
de commerce, de publicité.

Diffusion: **DIFFULIVRE INC.**, 2673, rue Bartelon,  
Saint-Laurent (Québec) H4R 1R8 • Tél.: (514) 336-2663



## Traduire à l'interne : le pour et le contre

**Le service linguistique a longtemps été vu comme un mal nécessaire, comme un gouffre financier. Et si on le considérait comme un placement à long terme ?**

par Jean-François Joly

**V**AUT-IL mieux louer ou acheter ? Vaut-il mieux faire ou faire faire ? Ces questions donnent lieu à de longues gloses dans les manuels de gestion. Appliquées à notre domaine, elles peuvent prendre deux tournures : « Vaut-il mieux, pour une entreprise, avoir un service linguistique ou ne pas en avoir ? » « Et si l'on a un service interne, dans quelle mesure, quand et comment convient-il d'avoir recours à des ressources externes ? »

À ces questions se greffent des rumeurs : « Le mot traduit à l'intérieur coûte plus cher ! » « Les indépendants gagnent plus ! » Rumeurs largement incontrôlables et inconciliables.

### Plus qu'une question de coût au mot

Posons nous d'abord le problème du dirigeant d'entreprise qui se demande s'il doit ouvrir ou conserver un service de traduction interne (en supposant bien sûr qu'il existe le volume de travail nécessaire).

Le service interne peut lui offrir toute une variété de services professionnels : traduction, adaptation, révision de traductions faites à l'extérieur, aide à la rédaction, recherche, normalisation et conservation de la terminologie, lectures d'épreuves, consultations grammaticales, etc.

Il peut également offrir des services que l'on pourrait qualifier de « gestionnels ». Il s'agira par exemple de participer à la définition des besoins de traduction ou de terminologie, d'introduire la composante traduction dans l'aménagement des échéanciers, de passer les commandes de traduc-

tion ou d'interprétation externes et de fournir l'encadrement nécessaire aux professionnels indépendants choisis ; souvent, le service linguistique participe également à la gestion de la documentation.

Si le dirigeant estime que son entreprise a besoin de façon continue

mérées ci-dessus, avec les risques que cela comporte. S'il choisit la voie du service interne, il lui faut payer des salaires et des avantages sociaux, avoir des locaux, du matériel, etc. La constitution d'un service interne entraîne donc de toute évidence un alourdissement de la structure de



Jean-François Joly

de plusieurs de ces services, il apparaît clairement qu'il ne s'agit plus seulement pour lui de faire des comparaisons de coût au mot. S'il choisit de ne pas avoir de service linguistique, il paie les traductions à la pièce, mais il lui faut soit verser des honoraires divers pour les services connexes, soit se passer de ces services, soit encore confier à du personnel non spécialisé certaines des tâches énu-

l'entreprise mais, moyennant un recrutement bien mené, procure tout aussi évidemment une plus grande facilité de fonctionnement.

### Un investissement rentable

La décision d'ouvrir ou de maintenir un service interne repose également sur la notion d'investissement.



## Le service linguistique interne

On a dit que l'un des avantages de l'état de traducteur, c'est d'être payé pour chaque jour apprendre davantage. Les années de travail permettent non seulement d'augmenter l'habileté à traduire et à rédiger mais d'emmagasiner une masse de connaissances sur les domaines touchés. Et plus ces connaissances sont vastes, plus la compréhension du texte et les recherches terminologiques sont faciles. L'entreprise qui a ses propres traducteurs fait un investissement en salaires et, avec le temps, cet investissement produit un rendement fort intéressant en termes de qualité, rapidité, et capacité d'adapter et de corriger les textes de départ.

Dans le cas de l'entreprise qui fait affaire avec des traducteurs externes, deux situations peuvent se produire : s'il se développe une relation suivie avec quelques professionnels, le client profite normalement d'une augmentation de qualité mais, si la facturation se fait au mot, il ne profite aucunement de l'augmentation de rapidité. Quant à la capacité d'adapter le texte de départ et de rattraper les erreurs, elle est habituellement plus malaisée à exercer pour le traducteur externe que pour le salarié. L'autre situation, la pire, est celle où l'entreprise change perpétuellement de fournisseurs à la recherche du moindre prix. Elle perd chaque fois l'investissement qu'elle a fait dans le cerveau du traducteur et s'expose à de sérieux problèmes d'incohérence entre les textes.

Les facteurs de décision exposés ci-dessus sont parmi les plus importants. Il en existe bien d'autres, notamment ceux qui sont énumérés dans le tableau ci-contre. Évidemment bon nombre de ces facteurs mériteraient d'être nuancés. L'instauration de relations suivies avec certains des traducteurs externes peut permettre à l'en-

### Avantages pour l'entreprise

Diversité des services professionnels et facilité d'accès à ces services

Services « gestionnels »

Investissement dans les ressources humaines

Disponibilité des ressources humaines pendant les périodes de pénurie de traducteurs

Spécialisation en fonction des besoins de l'entreprise

Influence directe et déterminante sur le système de contrôle de la qualité

Qualité de la traduction plus prévisible (assurance de savoir qui fait le travail et dans quelles conditions)

Homogénéité de la terminologie

Réaction facile

Accumulation d'une documentation pertinente

### Inconvénients pour l'entreprise

Obligation d'utiliser un groupe restreint de personnes ne pouvant connaître tous les domaines

Alourdissement de la structure de l'entreprise

Engagement budgétaire à long terme

Risque de perdre des traducteurs dans lesquels on a investi

Augmentation du travail de gestion du personnel

Risque de mauvais fonctionnement du service

entreprise de jouir d'une partie des avantages que procure le service interne. Inversement, on peut avoir un service linguistique qui dérape, où la médiocrité s'installe, où la productivité s'étiolle, ou dont les membres prennent l'entreprise à rebrousse-poil au nom de conceptions qui ne cadrent pas avec ses objectifs. Dans la majori-

té des cas, on peut croire plutôt que l'entreprise sacrifie, en quelque sorte, le service linguistique dont elle a besoin et qui lui fournit, du fait de sa connaissance intime du domaine et des situations de communication, des prestations de haute qualité à un coût raisonnable.

## Pourquoi aller à l'extérieur si on a un service interne ?

Quelques mots sur la deuxième question posée au début de cet article : quelles sont les raisons pour donner du travail à l'extérieur lorsque l'on a un service de traduction interne ?

J'en vois principalement trois :

- Accès à des compétences linguistiques ou des connaissances techniques dont on ne dispose pas à l'intérieur ou qu'il est moins coûteux de se procurer ainsi.
- Augmentation du débit lors des périodes de pointe.
- Maintien d'un volant de sécurité pour l'équipe interne. Le fait de donner systématiquement un certain pourcentage du travail à l'extérieur permet de rapatrier ce pourcentage pour maintenir les emplois si les circonstances entraînent une diminution prononcée du volume habituel de travail.

Il peut bien sûr y avoir d'autres éléments. Dans mon service, par exemple, l'expérience nous a prouvé que,

pour les textes longs nécessitant plusieurs semaines de travail, il était difficile de dégager les traducteurs internes des nombreuses interruptions causées par les travaux à court terme et la multiplicité des services à rendre. Le recours à des traducteurs indépendants qui, contrairement à un service interne, ont le loisir de refuser les demandes de leurs clients permet d'amoindrir cette difficulté qui ne se pose plus que pour la phase de la révision.

## Pour de bonnes relations avec les indépendants

Au chapitre des conditions permettant de bonnes relations avec les traducteurs travaillant à leur compte, j'ai déjà mentionné l'avantage qu'il y a à établir des relations continues. Il est également important, bien sûr, de fournir les informations requises sur le texte à traduire et notamment d'indiquer la situation de communication dans laquelle il s'insère, les contraintes terminologiques, les ressources

documentaires de consultation obligatoire ou facultative. Le troisième élément consiste à donner des délais raisonnables, ce qui n'est pas toujours facile. La solidarité professionnelle peut avoir alors un rôle important à jouer. Ce qui semble être le plus difficile, toutefois, c'est de communiquer à l'indépendant l'appréciation qui est faite de son travail. Le temps consacré à cet aspect est habituellement très bref et il est difficile d'instaurer vraiment les relations d'amitié ou de respect qui, dans le fonctionnement journalier d'un service interne, permettent de faire passer plus facilement la pilule de la révision.

On aura déduit des commentaires ci-dessus que la meilleure façon d'avoir des relations satisfaisantes avec les traducteurs à leur compte est de confier la gestion des contrats à quelqu'un qui est lui-même du métier. Après tout, ne faut-il pas connaître ce que l'on achète pour le bien acheter ? ■

**M**ULTISCRIP INTERNATIONAL INC. est le fruit de la fusion de : Frenette, Boulanger, Lefebvre et associés, de Montréal, Le Groupe Solutions inc., de Montréal et RG Communications inc., d'Ottawa.

Multiscript vient en outre de conclure une entente avec Automated Language Processing Systems, de Salt Lake City (Utah). A.L.P.S. est activement engagée depuis près de vingt ans dans la conception de logiciels perfectionnés de traitement de texte et de traduction assistée par ordinateur. La nouvelle société est désormais en mesure d'offrir une gamme complète de services professionnels et techniques de soutien à la communication.

Richard Le Hir, *président-directeur général*

Raymond Frenette, *vice-président — Expansion des affaires*

Marcel Boulanger, *vice-président — Administration et Finances*

Roland Lefebvre, *vice-président — Traduction*

Michel Buttiens, *vice-président — Planification*

Richard Weilbrenner, *vice-président — Division des provinces atlantiques*

Gilles Ouellet, *vice-président — Gestion des communications*

Frank Turone, *vice-président — Rédaction technique*

Marc Pelletier, *vice-président adjoint — Systèmes et Traduction assistée par ordinateur*

François Gauthier, *vice-président — Marketing*

Lucien Forgues, *vice-président — Ressources humaines*

René Deschamps, *vice-président — Division du Québec*

Pierre Marchand, *vice-président adjoint — Édition*

Huguette Guilhaumon, *vice-présidente adjointe — Gestion des communications*

Debby Dubrofsky, *directrice — Services anglais*

David Payne, *vice-président — Relations commerciales*



**MULTISCRIP**  
INTERNATIONAL

550, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 900  
Montréal (Québec)  
H3A 1B9  
(514) 842-4437  
Télécopieur : (514) 282-9006

**MONTRÉAL**  
SIÈGE SOCIAL

**TORONTO**

**OTTAWA**

**FREDERICTON**

**HALIFAX**

# Le roi est mort, vive le roi



**Lorsque l'employeur devient donneur d'ouvrage, le nouvel indépendant peut y voir toutes sortes d'avantages... et doit accepter de courir certains risques**

## Collectif\*

**V**OUS souvenez-vous des années folles de la traduction quand chaque entreprise avait sa propre équipe de traducteurs, et parfois même de terminologues ? D'aucuns répondront, des trémolos dans la voix : « Oui, ah ! c'était la belle époque ! » D'autres, dont nous sommes, vous diront : « Le roi est mort, vive le roi ! »

À quelle autre réponse s'attendre l'anciennes traductrices et d'anciens traducteurs salariés maintenant indépendants et heureux de l'être ?

Nous ne vous apprenons rien en disant qu'il existe actuellement dans l'industrie une tendance selon laquelle l'effectif des traducteurs en entreprise diminue de façon inversement proportionnelle à la quantité de travail à accomplir. Nous pourrions avancer plusieurs hypothèses pour expliquer ce phénomène, mais là n'est pas notre propos.

Parlons plutôt de ceux à qui on fera appel dans ce contexte, pour traduire des milliers de mots.

Bien sûr, on pense immédiatement aux cabinets de traduction. Dans bien des cas, ils ont remplacé les services internes car les entreprises industrielles et commerciales ont ce plus en plus recours à la sous-traitance, pas seulement en traduction d'ailleurs, pour accomplir des tâches auparavant exécutées à l'interne. La plupart du temps cette formule est adoptée par les entreprises qui ne se sont pas contentées de diminuer l'effectif de leur service de traduction,

mais qui l'ont carrément éliminé. À notre avis, cette tendance ne traduit pas un progrès pour notre profession.

## Faire appel aux « ex »

D'autres entreprises ont diminué le nombre des employés de leur service interne et font appel à des contractuels et à des indépendants pour suppléer le personnel manquant. Les cabinets ont également leur place dans ces services tronqués, car ils sont bien souvent les seuls capables de traiter rapidement de très gros volumes de mots. Cependant, pour des textes de nature particulière, on préférera faire appel à des indépendants.

Parmi ces traducteurs indépendants, on retrouve d'anciens employés victimes des coupures de personnel ou qui, conscients de l'ouverture du marché et riches de leur expérience, ont décidé de tenter leur chance.

Dans bien des cas, ces indépendants comptent leur ancien employeur parmi leurs clients. Si ce dernier a des travaux à confier à la pige et s'il était satisfait du travail de son ancien employé, il tirera avantage du nouveau genre de lien professionnel qu'il peut établir avec un traducteur indépendant possédant une expérience aussi pertinente.

Le traducteur peut également y voir des **avantages**, cela va de soi.

La connaissance des dossiers et de l'entreprise lui permet de mieux diriger ses recherches et de **perdre moins de temps** en vaines démarches. Combien de fois les traducteurs externes ne trébuchent-ils pas sur la traduction des noms de programmes ou des titres de fonction particuliers à

l'entreprise. Ils sont également davantage exposés aux contresens parce qu'ils connaissent moins bien les mécanismes internes. En principe, quand un indépendant commence à traiter avec un nouveau client, il doit établir un fichier des termes propres à ce client ; dans le cas de l'ancien employé, ces termes lui sont déjà familiers, et sa connaissance des dossiers lui facilite grandement la tâche.

Il apparaît donc évident que le traducteur indépendant ayant acquis de l'expérience au sein d'une entreprise qui est devenue son client, est en mesure d'offrir un travail de qualité. Il connaît non seulement les dossiers, mais également les personnes-ressources qui lui feront gagner du temps.

## Nul besoin de faire soixante heures/semaine...

Il est important de souligner que le traducteur qui a déjà fait ses preuves au sein d'une entreprise avec laquelle il continue de traiter à titre de pigiste **n'a pas à se bâtir laborieusement une réputation** qui lui procurera des contrats réguliers. Il bénéficie d'un privilège certain, soit celui d'être alimenté de façon à peu près soutenue par son ex-employeur (aussi longtemps que ce dernier a des contacts à accorder) et donc de pouvoir compter sur des revenus assurés qui le mettent relativement à l'abri des aléas du métier de pigiste.

Toujours parmi les avantages, mentionnons, bien entendu, celui qui n'est pas exclusif à l'ancien employé mais qui n'en est pas moins important : l'aménagement du travail et la **qualité de vie**. Oh ! nous savons ! Il y en a qui rigolent déjà en se disant

\* Ce principe à la rédaction : Yves Collinard et Geneviève Spinedi (Général, Spinedi), Béatrice Descazes (ParTech) et : Sylvie Longhels (Général, ParTech, Spinedi) et Louise Oulart.



Dans l'ordre habituel : Yves Camirand, Geneviève Spirvdi, Hélène Descarries, Sylvie Langlois et Louise Outmet.

« parlons-en de la qualité de vie ! Un horaire hebdomadaire de soixante heures, souvent le soir et les fins de semaine : très peu pour moi ! » Peut-être ont-ils raison, mais ce n'est pas le lot de tous les traducteurs indépendants et, lorsque cela se produit, c'est en général par choix ou parce que les compensations sont intéressantes. D'autres avant nous ayant établi des nuances à ce propos, nous n'élaborerons pas davantage et nous nous contenterons de dire que cet aspect du travail peut parfois faire oublier la belle sécurité d'un poste en entreprise.

#### Aussi bien pour moins cher

Quant au client, l'ancien employeur, les avantages qu'il retire d'une nouvelle association avec un ex-traducteur interne ne sont pas non plus négligeables. Il peut compter sur des traductions de meilleure qualité, sur une recherche exhaustive et sur l'homogénéité de la terminologie, comme s'il traitait avec un traducteur interne, mais bien souvent à coût moindre. Il peut également économiser par rapport aux services offerts par les cabinets, car les révisions, le cas échéant, demanderont souvent moins de temps. Étant donné la bonne volonté « naturelle » des indé-

pendants, le client peut également compter sur une plus grande rapidité d'exécution.

Bien entendu, il y a l'envers de la médaille : les **risques** associés à la nouvelle situation d'indépendant. Il y a ceux qui sont inhérents au travail de tous les indépendants, et ceux qui sont particuliers aux traducteurs d'entreprise qui deviennent pigistes.

#### La diversité, source de sécurité

Comme tout spécialiste indépendant, le traducteur doit éviter de mettre tous ses œufs dans le même panier. S'il a été au service d'une entreprise qui l'a remercié pour lui confier par la suite des contrats à la pige, il devrait savoir mieux que quiconque que son nouveau client et ancien employeur **peut le laisser tomber de nouveau**. Il lui faut prévenir les coups et diversifier sa clientèle, cela va de soi. Cependant, les choses se compliquent quand l'ancien employeur, conscient de la valeur pour l'entreprise d'un fournisseur d'expérience, lui confie des contrats sans relâche. Il est avantageux pour le traducteur de les accepter, car il connaît bien le domaine et c'est toujours intéressant d'avoir des contrats assurés, mais il lui reste alors bien peu de temps pour recruter

d'autres clients qui lui permettront de voir venir si la situation change.

D'autre part, l'indépendant, ancien employé ou non, **doit être en mesure de faire réviser son travail**. Il est important pour le spécialiste de la traduction de pouvoir compter sur un collègue, ou mieux, sur un traducteur dans l'entreprise, s'il en reste, pour accomplir cette tâche essentielle. La réputation de l'indépendant est sa meilleure carte de visite. Trop souvent, sous prétexte de répondre à des demandes pressantes, les traducteurs, cabinets ou indépendants, négligent cette étape.

Le statut particulier que confèrent à l'ancien employé des connaissances étendues du domaine et de l'entreprise ne lui vaut pas que des privilèges. En raison de la pertinence de l'expérience qu'il a acquise, **on aura tendance à toujours lui confier des dossiers plus complexes**, nécessitant plus de recherche, et on exigera davantage de lui que de ses concurrents. Tout cela aux mêmes conditions, bien sûr.

#### Réduction des pouvoirs, augmentation des charges

Par ailleurs, les traducteurs et les traductrices devenus pigistes pourront éprouver une certaine frustration

# Éviter les écueils de la privatisation



**Qualité du travail fourni et qualité des conditions d'exercice de la profession risquent d'être compromis par le recours à la sous-traitance ; la navigation à vue ne suffit plus, il faut se donner des stratégies**

par Robert Dubuc

À l'occasion du Congrès de la Société des traducteurs du Québec, tenu en juin 1987, un atelier a été consacré aux problèmes soulevés par ce qu'on a appelé la « privatisation » de la profession. Le terme privatisation est ici employé dans un sens particulier pour désigner l'exercice de la profession soit à titre privé, soit à l'intérieur d'un cabinet de traduction plutôt qu'en qualité de salarié d'une entreprise fournissant des biens ou services ou d'un ministère de l'État.

Depuis quelques années, en effet, un virage s'est amorcé : les traducteurs salariés de l'État ou des entreprises, largement majoritaires jusqu'à, menacent d'être mis en minorité au sein de la profession par la montée en flèche du nombre des pigistes et le développement des cabinets de traduction qui s'accompagnent d'une cure d'amaigrissement des services internes de traduction.

Une transformation aussi radicale des données d'exercice de la profession implique des conséquences sérieuses auxquelles les traducteurs participant à l'atelier mentionné plus haut ont bien voulu s'arrêter.

Je vous livre ici sommairement leurs réflexions.

## Intégration des jeunes traducteurs

La première conséquence de cette évolution est de compliquer l'intégration à la profession des traducteurs frais émoulus des universités.

En effet, sous le régime du salariat, le jeune traducteur engagé dans un service faisait ses premières armes sous la tutelle d'un traducteur d'expé-

rience. Cet encadrement lui permettait de parfaire la formation reçue et de faire sans heurt la transition entre les études et le monde du travail. Avec l'autonomisation, le jeune traducteur, incapable de se trouver du travail comme salarié, doit s'engager directement sur le marché du travail, sans balise, sans expérience, avec tous les risques que cela comporte tant pour la qualité de son produit que pour celle de sa compétence professionnelle future.

Les participants ont vu deux cadres de solutions à ce problème : soit d'abord l'intensification des stages en cours d'étude avec une meilleure préparation des entreprises d'accueil et un meilleur encadrement des stagiaires, soit l'établissement d'une éducation obligatoire, comme on le pratique dans certaines professions.

## Menace à la qualité du produit

Les traducteurs, intégrés à un service interne de traduction, pouvaient compter sur les ressources de l'encadrement pour connaître la structure interne de l'entreprise, ses us et coutumes ainsi que ses pratiques stylistiques et terminologiques. Il était de la sorte possible d'assurer aux textes traduits, en même temps qu'une exactitude rigoureuse, une homogénéité de fond et de forme qui pouvait contribuer à l'image de marque de l'entreprise.

L'affaiblissement ou la disparition des services internes peut priver les textes traduits de cette cohérence essentielle et nuire ainsi à la qualité du produit. Il faut rappeler qu'au Canada, les textes traduits n'ont pas qu'une fin informative, mais sont le plus souvent utilisés au même titre

à ne plus contribuer aux prises de décisions. Bien que cela puisse paraître un avantage a priori, si l'on considère les situations inextricables et les lourds problèmes que génère la gestion des services de traduction, dans bien des cas leur expérience pourrait être mise à profit. Il est aussi parfois difficile de travailler selon des principes qui ne semblent pas toujours être les plus efficaces. On doit toutefois savoir faire contre mauvaise fortune bon cœur.

Il ne faudrait pas conclure sans parler du principal motif pour lequel les entreprises jugent avantageux de remplacer leurs employés permanents par des consultants. Afin de mesurer l'économie réalisée, il suffit de constater que les avantages sociaux à eux seuls représentent une majoration d'environ 35 pour cent du salaire de base d'un employé. Quel employeur ne serait pas séduit alors par l'idée de faire plutôt exécuter le travail à la pièce ? Cette économie pour l'employeur constitue une **dépense pour le traducteur indépendant** qui doit être en mesure de planifier lui-même sa sécurité financière. Il lui faut entre autres prévoir un régime de retraite, une assurance-vie, une assurance-salaire, une assurance-maladie, une assurance-responsabilité professionnelle et tout autre régime ou programme qui lui procure la sécurité financière. Il lui faut économiser en prévision des vacances qu'il veut prendre car, s'il est avantageux d'être payé pour toutes les heures où l'on travaille, il ne faut pas perdre de vue que celles où l'on ne travaille pas ne sont pas très lucratives. Cela dit, il est possible pour un traducteur indépendant de prévoir ce genre de dépenses et il peut même être très intéressant de gérer soi-même ses affaires.

Quoi qu'il en soit, la situation du traducteur en entreprise qui devient pigiste, de son plein gré ou non, est somme toute plutôt avantageuse. S'il réussit à assurer le très haut niveau de qualité que l'on attend de lui, sa collaboration représente un atout particulier par rapport à ses concurrents. Pour le reste, il lui appartient de savoir faire la part des choses. ■

que les textes originaux dont ils doivent avoir la qualité. Si les traductions sont disparates et sans cohésion, il est difficile de voir comment elles pourront bien servir la communication.

Pour obvier à ces dangers, les traducteurs ont proposé une organisation systématique de la sous-traitance : établissement de devis minutieux, fourniture systématique de documentation et rapports étroits entre le client et le traducteur.

### Maintien de la révision

Il semble en outre important de maintenir la fonction de révision, soit que le pigiste lui-même en prenne la responsabilité, soit que le client l'assume au moyen d'un coordonnateur compétent de la sous-traitance en traduction. La disparition de l'étape de révision représente un danger majeur pour la qualité du produit.

Mais dans un contexte de sous-traitance, la relation entre le donneur d'ouvrage et l'exécutant revêt une importance primordiale. Le traducteur pigiste ou le cabinet doivent toujours avoir accès à un « contact » chez le client, préférablement aux auteurs des textes à traduire. Le traducteur a aussi l'obligation d'éduquer son client en ce qui concerne notamment les délais d'exécution et l'importance de la qualité de la communication, en particulier s'il n'y a pas chez le donneur d'ouvrage un agent bien au fait des conditions d'exercice de la profession.

Les services internes de traduction peuvent ici intervenir à bon escient. D'ailleurs, l'autonomisation va nécessiter une redéfinition du rôle de ces services. Il ne faut pas que la sous-traitance en traduction leur échappe. C'est à eux que doit tout naturelle-

ment incomber la révision des textes sous-traités et la fourniture des outils documentaires et terminologiques nécessaires pour obtenir un produit de qualité. Renonçant à leur rôle opérationnel classique, les services internes doivent s'orienter vers une



Robert Dubuc

intervention fonctionnelle de conseil, de supervision et de coordination en matière de sous-traitance.

### Structure équitale de prix

La « privatisation » signifie aussi l'intensification de la concurrence. Avec les universités qui mettent bon an mal an au moins 400 traducteurs sur le marché du travail, l'offre risque fort de dépasser la demande. Ce

déséquilibre constitue une menace sérieuse au maintien d'une structure équitale de prix. Dans ce contexte, importe que les traducteurs qui se livrent à la sous-traitance soient au fait des conditions du marché et qu'ils se refusent à toute surenchère négative. Le maintien d'une structure de prix équitale implique en outre une politique de marketing axée sur le rapport qualité-prix plutôt que sur le seul rapport quantité-prix. La productivité sans frein ne peut conduire qu'à la catastrophe tant pour la qualité du travail que pour l'image de marque de la profession.

### Un pool de service

La nature même du travail de traduction exige ces ressources qui ne sont pas toujours à la portée du traducteur indépendant qui travaille isolément. Les participants à l'atelier ont insisté sur la nécessité de créer des sociétés de services pour les indépendants : traitement de texte, éditique, photocopie, télécopie, documentation, terminologie représentent autant de sphères d'activité où une certaine mise en commun des ressources allégerait le fardeau des indépendants tout en offrant des garanties supplémentaires de qualité pour le travail.

Ce dernier point met en relief la vulnérabilité des indépendants : ils n'ont pas derrière eux les ressources d'une entreprise. Ils ont notamment à faire face seuls aux problèmes de responsabilité professionnelle et de prévoyance sociale (assurance-salaire et régime de retraite). Là encore une mise en commun s'impose dont la Société des traducteurs devrait se faire le catalyseur.

En résumé, le phénomène étudié pose des problèmes pour l'intégration des jeunes dans la profession, pour le maintien de conditions favorables à l'exercice de la profession et pour assurer un minimum de sécurité aux traducteurs indépendants. La réflexion sur ces trois points n'a été qu'amorcée. Il importerait que les traducteurs de cabinets et les indépendants poursuivent ce travail pour articuler des solutions qui assureront à l'ensemble de la profession un prestige et une maturité accrues. ■

\* La possibilité de rendre privatisations liées à déléguer : c'est pour ces raisons de connectivité que les organisateurs du Congrès ont adopté l'avis plus jérémy de la communication.



**TRAITEMENT DE TEXTES**

"Du début à la fin, quelque soient vos besoins"

- préparation de documents spécifiques
- recrutement et placement de personnel
- formation (thème, méthode, spécialisée)

4 Place Lavel, Bureau 200  
Local H, Québec H2N 5T3  
Téléphone : 659-4009  
Téléfax : (514) 659-5365

Le plus, nous tirons de la Traduction

# Fermer boutique ?



## Un président de cabinet préconise l'existence d'un noyau à l'interne

par Michel Rheault

**U**NE ENTREPRISE privée doit-elle céder son service de traduction à un cabinet ? Quand on me demande mon avis sur le sujet, je m'empresse de montrer mon désaccord.

La traduction est une entité au service de l'ensemble de l'entreprise, au même titre qu'un service de communications, des services juridiques ou comptables. L'entreprise privée a donc avantage à conserver la mainmise sur les activités propres à son exploitation et à sa communication avec les clients et le personnel interne. Je vois mal comment un cabinet de traduction, aussi efficace et compétent soit-il, peut établir la norme du client et la faire passer dans l'ensemble de son entreprise.

### Côté entreprise

L'entreprise qui cède tout son service s'en remet entièrement au cabinet. À court terme, cette solution semble être la meilleure : fini les problèmes de main-d'œuvre, de respect des échéances et d'informatique. On gère habilement son budget et on élimine certains frais généraux. Mais à long terme ?

Le cabinet de traduction qui réussit à accaparer un service en entier emporte habituellement les fichiers terminologiques, la documentation, le matériel de bureau, les dossiers de travaux antérieurs, tout. Après la première période contractuelle, la négociation entre le cabinet et son client devient difficile. Le client est pris à accepter toute hausse de tarifs, sinon

il renballe tout, il va frapper à une autre porte ou il rétablit son service interne !

Souvent, le cabinet engage le personnel du client — il y est parfois tenu par contrat. Cette solution offre à première vue la sécurité au client qui s'imagine que la continuité s'établira. Mais quelle assurance le client reçoit-il quant à la répartition interne de ses dossiers ? Qu'arrive-t-il par la suite si la direction du cabinet congédie ou licencie ce personnel, ou encore si le traducteur quitte de son propre gré pour rejoindre les rangs d'un concurrent ? Qu'advient-il en cas de force majeure ? Quelle protection le client a-t-il devant une faillite du cabinet de traduction, le piratage d'information, un incendie ou d'autres situations tout aussi embarrassantes ?

Si le client a su conserver chez lui un noyau professionnel ou administratif, il sera protégé de tous ces dangers. Son salarié établira le juste équilibre entre la valeur de la prestation du fournisseur et la protection des intérêts de l'entreprise. À mon avis, un client devrait toujours conserver la maîtrise des services offerts par ses fournisseurs.

### Côté cabinet

Parlons maintenant des avantages et des inconvénients qu'offre la situation pour le cabinet. Une clientèle captive permet au cabinet de traduction de planifier à long terme ses ren-

trées de fonds et d'avoir la marge de manœuvre financière que tous les entrepreneurs de services recherchent. Une clientèle de cette nature lui donne de bons atouts pour négocier des emprunts ou des marges de crédit ou pour signer facilement des contrats de location-bail d'équipement. Le cabinet connaît habituellement le volume de travail du client et a accès à un matériel varié fort intéressant.

Parmi les principaux désavantages, il y a la qualité de la main-d'œuvre rattachée au contrat de cession. En effet, si le client se départit de son service, c'est peut-être qu'il lui était devenu difficile de gérer ses ressources.

Enfin, la plupart des contrats de cession obligent le cabinet à accepter tous les types de textes, quels qu'en soient le domaine et les échéances. C'est au cabinet de trouver les ressources pour offrir un service de qualité, peu importe les conditions imposées par la prestation.

Bref, lorsque je réponds à l'appel d'offre d'un client qui désire se départir de son service, je lui fais voir les avantages et les désavantages énumérés ci-dessus. Je suis convaincu que le client tire davantage profit à accorder un contrat d'exclusivité à un cabinet professionnel, en gardant un noyau interne, qu'à se départir totalement de son service et à perdre le contrôle de l'activité. ■



Michel Rheault



## « Les traducteurs sont appelés à devenir de véritables entrepreneurs »

**En brossant un tableau de la sous-traitance au BdT, Alain Landry, sous-secrétaire d'État adjoint aux Langues officielles et traduction, fait une distinction intéressante entre tarif et coût des travaux confiés à l'extérieur...**

*propos recueillis  
par Pierre Cloutier*

**Circuit :** *Alain Landry, pourriez-vous faire le point des dernières années sur la sous-traitance au gouvernement fédéral et dégager les grandes lignes de la situation actuelle au Bureau des traductions du Secrétariat d'État ?*

**Alain Landry :** Bon an, mal an, nous donnons à contrat depuis 1977 de 20 à 25 % de la charge de travail du Bureau, les élections entraînant une fluctuation périodique de celle-ci. Depuis deux ans, les effectifs traducteurs du Secrétariat d'État ont été sensiblement réduits. Cette compression s'échelonne selon un plan de cinq ans qui a été établi par le gouvernement pour rationaliser les effectifs dans la fonction publique fédérale. Or, il s'avère que le volume de la traduction ne suit pas la courbe descendante des ressources humaines, la demande augmentant légèrement. D'où le recours à la sous-traitance.

La traduction faite à contrat sera donc appelée à représenter une plus grande proportion de notre charge de travail.

La question que l'on se pose : le secteur privé est-il prêt à absorber un tel volume ? Le Bureau traite un million de pages par an. Si on en donne 250 000 ou 300 000 à l'extérieur, les contractuels seront-ils en mesure d'assumer cette charge ? C'est une donnée inconnue à l'heure actuelle parce que le marché privé de la traduction est très difficile à saisir, à identifier. Nul besoin d'être membre d'une société professionnelle pour être traducteur. Je connais les efforts très louables qu'a faits la STQ pour être reconnue en vertu de la loi qué-

bécoise régissant les corporations professionnelles, mais ce n'est pas chose faite.

Nous tentons de savoir combien de traducteurs au Canada sont qualifiés et répondent aux normes que nous appliquons à tout contractuel, afin de répondre à cette demande accrue.

Cette exigence pose tout le problème du rapport coûts-avantages. On nous reproche d'être sévère dans nos examens d'accréditation. J'estime que cette rigueur s'impose, puisque nos contractuels travaillent en pleine autonomie. On applique les mêmes règles qu'à l'interne, compte tenu des facteurs qui sont indépendants de la volonté du traducteur et peuvent entraîner une variation de la qualité : niveau rédactionnel de l'original, disponibilité de l'information, etc.



L'autre aspect — non pas qu'il nous inquiète, mais avec lequel il faudra composer — est que l'accroissement de la demande par rapport à l'offre ne devra pas entraîner une augmentation des prix. Nous essayons, comme toute entreprise, de maintenir les coûts à un niveau avantageux.

*Le recours à la sous-traitance est souvent justifié par une volonté de réduire le coût au mot traduit. Sous ce rapport, comment se comparent la production à l'interne et à l'externe ?*

À l'heure actuelle, notre tarif moyen pour les travaux faits en sous-traitance — je ne parle pas du coût car il faut clairement distinguer entre tarif et coût — est d'environ 16 cents le mot (mars 1988). À cela s'ajoute un coût interne. Nous sommes en voie de mettre au point une nouvelle méthode pour mieux le comptabiliser. Celle-ci tient compte du tarif accordé au contractuel, des frais assumés pour administrer les contrats, assurer la liaison avec l'extérieur et le contrôle de qualité, sans oublier le



coût de renonciation (le fait que le personnel révisant les travaux exécutés à l'extérieur traduit d'autant moins).

Les chiffres ne sont pas encore sortis. Selon l'ancienne méthode ne tenant pas compte de tous les coûts inhérents à la sous-traitance, nous avions constaté un écart entre l'interne et l'externe. La méthode que l'on propose actuellement nous permettra d'interpréter cet écart au fur et à mesure que se raffine l'identification des coûts.

Autre considération, en établissant ces derniers, encore faut-il comparer des choses qui se comparent. Le Bureau des traductions, avec ses 1 400 employés, doit avoir des points de service partout où l'administration fédérale est présente : un ministère, un bureau régional d'un ministère ou



Alain Landry

relèvement des normes. Nous tentons d'élaborer des critères d'accréditation uniformes régissant fonctionnaires, entreprises privées et pigistes. Normaliser la qualification professionnelle favoriserait l'accréditation de la profession.

*La réduction des effectifs survenue malgré l'augmentation de la demande a-t-elle été proportionnelle à celle s'appliquant dans les autres domaines que la traduction ou cette dernière a-t-elle été plus particulièrement touchée ?*

À l'échelle gouvernementale, les réductions de 15 000 postes ont été proportionnelles. La décision du gouvernement de réduire les effectifs obéissait à certains critères, notamment le fait qu'un travail puisse être confié à l'entreprise privée. Puisque nous avons une expérience de la traduction faite à contrat et une capacité dans le secteur privé, naturellement, ça a joué dans la décision d'identifier le Bureau, au sein du Secrétariat d'État, comme l'une des composantes appelées à réduire ses ressources internes sur une période de cinq ans.

*Vous comptez avoir recours à des particuliers, d'anciens employés notamment, des cabinets ?*

Je suis heureux que vous posiez cette question parce que je voudrais faire une distinction entre l'entrepre-

neur en traduction et le pigiste. L'entrepreneur peut être un particulier ou un cabinet. Mais je dis entrepreneur, par opposition à pigiste, ce dernier traduisant à son compte pour arrondir son revenu. L'entrepreneur, individuel ou cabinet, œuvre en traduction comme indépendant. À l'heure actuelle, nous ne distinguons pas entre les deux puisque, sur le plan de l'accréditation, les mêmes critères s'appliquent. Cependant, les cabinets se verront naturellement offrir de gros contrats qu'un particulier ne pourrait recevoir. Si j'ai 100 000 mots que je veux affirmer et que le travail doit être fait sur une disquette de tel type, etc., encore faut-il que les personnes répondant à l'appel d'offres aient ce genre de matériel. Plus un cabinet est grand, plus son parc d'équipement est complet et plus il peut satisfaire à cette exigence.

*L'accréditation sera-t-elle attribuée au cabinet ou à titre individuel ?*

Nous faisons les deux à l'heure actuelle. Cabinets et particuliers sont accrédités, et même quelquefois des personnes employées par un cabinet sont accréditées à titre individuel. Il y a plusieurs possibilités. Une clause universelle dans tout contrat veut que si le signataire doit le confier à un tiers, il doit obtenir une autorisation

certaines agences qui tombent sous la loi de l'administration financière. Donc, où tirer la ligne ? Surtout dans le calcul des frais généraux. Une maison indépendante de traduction peut-elle se comparer en tous points avec une institution comme le Bureau ?

Nos traducteurs consacrent une partie de leur temps à fournir des consultations, des conseils linguistiques... justement pour éviter de faire la traduction — en mettant à profit la prime accordée aux fonctionnaires déclarés bilingues. Cela représente un temps de travail productif, mais auquel aucun mot produit ne peut être imputé. Par contraste, l'entreprise privée, axée sur la notion de profit, est là pour exercer un mandat beaucoup plus restreint, défini selon des clauses contractuelles, soit livrer tel texte dans les délais prévus.

On est également porté à se situer par rapport à ce que coûte la traduction dans d'autres administrations. Les chiffres pour l'Ontario et le Québec équivalent à peu près à ce que nous calculons être notre coût interne. Cependant, pour ce qui est du pourcentage de son budget d'exploitation que le gouvernement canadien consacre à la traduction, en comparaison des Nations unies ou de la CEE, j'avais fait il y a deux ou trois ans un calcul. Pour la CEE, le chiffre est de plus de 25 %, pour les Nations unies, tous organismes confondus, New York, Genève, Nairobi, Vienne, etc., il revient à 17 %. Au gouvernement canadien, il représente à peine 0,2 %, ce qui témoigne de l'efficacité du service de traduction gouvernemental.

Cela étant dit, il existe une industrie de la traduction au Canada et le Bureau est en mesure d'en favoriser le développement en encourageant le



# Vers une nouvelle forme de travail ? Les bureaux de traduction

*Pour les traducteurs, l'avenir réside dans la mise en commun des ressources*

par Yves Gambier

**L**ES BUREAUX de traduction (cabinet, agence, etc.) ont en général une mauvaise image : réputation de qualité moyenne sinon médiocre, de cherté, de « boîte aux lettres » sans autre responsabilité que de distribuer des travaux et d'en tirer profit. Faut-il pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain ? Un regroupement de compétences et de moyens est-il nécessairement synonyme de sous-traitance docile, d'exploitation honteuse ?

Profitant de la réflexion amorcée par les Journées européennes de la traduction professionnelle à Paris, de l'expérience d'un bureau de traduction en Finlande et des résultats d'une enquête effectuée en octobre 1985 aussi en Finlande, je voudrais prolonger le débat, convaincu qu'il s'agit là de la forme future, quasi obligée du travail des traducteurs. D'autres professions libérales et indépendantes ont évolué dans le sens de l'association sans renier leur éthique et leur spécificité (médecins, avocats, dentistes, architectes, ingénieurs-conseils...). Plusieurs facteurs concourent à cette évolution.

## Pourquoi s'associer

Premièrement, es nouveaux outils techniques (du traitement de texte à la télécopie, en passant par l'édition) coûtent relativement cher pour une personne travaillant seule. Ils exigent aussi

un certain temps de formation et une adaptation d'autant plus contraignante que les appareils se renouvellent rapidement. Le traducteur indépendant est-il en mesure de choisir ses outils en connaissance de cause, d'amortir les coûts, de se donner la formation dont il a besoin, tout en répondant aux pressions de son travail quotidien ?

Deuxièmement, pour accroître la productivité et la rentabilité, il faut prendre en charge des tâches naguère séparées, et on peut penser qu'une nouvelle division du travail se mettra en place. À la répartition des tâches

entre plusieurs personnes ou firmes — documentation, rédaction, traduction, interprétation, révision, graphisme, composition typographique — succède déjà une intégration de plus en plus poussée des fonctions. Un bureau peut ainsi négocier un ensemble de services, par contrat et avec une certaine continuité avec la même société, sans pour cela fournir de l'ouvrage à rabais.

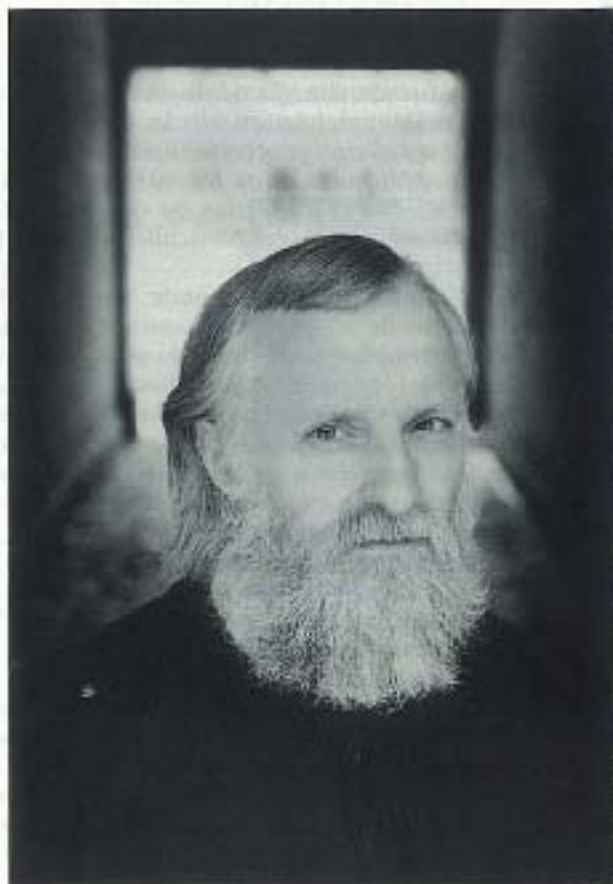
Troisièmement, le marché international n'est pas, contrairement à certaines courtes vues, sous la domination exclusive d'une seule langue. Un client peut vouloir un même texte rendu dans deux ou trois langues sans se disperser entre plusieurs traducteurs. Un indépendant peut-il offrir cette diversité ? Ce qui est vrai pour les langues l'est aussi pour les continents : l'hyperspécialisation est rare à la fois chez le donneur d'ouvrage et chez le traducteur.

Quatrièmement, la planification des travaux de traduction n'est pas la même selon les perspectives : les firmes offrent des travaux plus ou moins irrégulièrement, avec parfois des pointes simultanées. Comment l'indépendant peut-il faire face à ces demandes urgentes, à cette surcharge ?

Cinquièmement, avec ses nouveaux outils, la multistatut possible de ses services, le bureau de traduction peut se rendre sortir la traduction de son artisanat empirique, de son statut d'activité secondaire.

## Marginaliser la médiocrité

Il n'y a rien dans l'idée et la logique des bureaux de traduction qui doivent les transformer



Yves Gambier

Yves Gambier est professeur à l'Université de Turku (Finlande).

inéluçtablement en pièges à sous ! Il serait paradoxal que sous prétexte de défendre son indépendance, la pureté de son « art », le traducteur avance à reculons et s'enferme dans sa tour d'ivoire : les bureaux peuvent être des entreprises avec des exigences de qualité, de délai, de conditions de travail proprement définies, sans pour cela que les membres du bureau ou le client se sentent spoliés. À se méfier trop longtemps de telles formes coopératives/associatives, les traducteurs risquent de sombrer sous les coups de ce qu'ils redoutent à juste titre : sous les coups de la tra-

duction devenue affaire purement lucrative, ce la communication considérée seulement en termes de profit net.

On peut espérer à l'inverse que sous les coups d'une compétition plus forte, des exigences posées par les donneurs d'ouvrage de plus en plus soucieux de l'internationalisation des échanges, va s'opérer une « sélection naturelle », marginalisant les « boîtes aux lettres », laissant toute la place ou presque aux regroupements de professionnels d'expérience qui ont décidé de mettre en commun leurs compétences diverses et leurs

moyens financiers et techniques pour offrir des travaux de qualité à des prix raisonnables.

Deux points devront aussi tôt ou tard être abordés :

— Comment les traducteurs peuvent-ils faire le saut quand ils ne sont ni économistes ni gestionnaires, quand leur formation ne les prépare pas à lancer une entreprise ?

— Y a-t-il similitude entre un bureau et un service interne de traduction — pour l'organisation, la gestion ? Tout est-il vraiment à inventer, à tester pour les bureaux ? ■

suite de la page 17

spéciale. Nous nous sommes entendus avec les grands cabinets. S'ils confient le travail à un de leurs employés, permanent ou occasionnel, il n'y a pas de sous-traitance. Mais si je donne un contrat à la société A et qu'elle le confie à la société B, elle doit recevoir l'autorisation de le faire.

*On constate la montée des agences et la présence d'un nombre croissant d'indépendants sur le marché. Y a-t-il des avantages spécifiques au fait d'avoir un personnel en poste ?*

Oui. Cela tient à la nature même des textes à traduire ici. Il y a une limite au volume de travail qui peut être donné à contrat, tout simplement parce que certains textes ne peuvent pas sortir du ministère où ils doivent être traduits : urgences, documents à haute cote de sécurité, etc. Nous devons les faire à l'intérieur ou les confier à un contractuel travaillant sur place, cas plutôt rare vu la cote de sécurité qui doit lui être attribuée. Autre élément : la connaissance du domaine gouvernemental qui est assez particulier.

*Pour ce qui est de la profession dans son ensemble, compte tenu des coupures de postes survenues dans certains gros services, comment la situation se présente-t-elle pour la relève, pour le traducteur qui entre dans la carrière et travaille d'entrée de jeu comme indépendant ou contractuel ? Sommes-nous en voie de devenir un secteur d'activité où*

*on acquiert la maîtrise professionnelle dans l'isolement pour courir le cachet jusque dans la soixantaine ?*

C'est un risque, parce que la traduction est devenue une industrie. Qui dit industrie dit entreprise. Les traducteurs sont donc appelés à devenir de véritables entrepreneurs en traduction. C'est pourquoi ils doivent acquérir le sens des affaires et diversifier leur profil de compétence pour l'étendre aux sciences de l'action — bureaucratie, gestion, marketing, comptabilité — dans un secteur qui se met à l'ère des technologies nouvelles et où chacun devra affronter une concurrence stimulée par le nombre de praticiens.

Quant aux cabinets, ils seront amenés à assumer une plus grande responsabilité qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici en ce qui a trait à la formation et au perfectionnement de la relève, même si ce coût a nécessairement une incidence sur les tarifs. Ne pas tenir compte de cette exigence à long terme serait omettre de renouveler l'un de nos plus précieux éléments d'actif, le capital humain.



L'enjeu intéresse l'avenir d'une profession qui joue un rôle capital au Canada : social, économique, culturel. Si ce pays est bilingue sur le plan constitutionnel, c'est grâce à deux outils, la traduction et l'interprétation, fer de lance, condition *sine qua non* du bilinguisme institutionnel. ■

**NOVA SCRIPT**

Services de secrétariat  
et de traitement de textes

Sylvie Proteau  
présidente

1255, rue Université  
Bureau 1505, Montréal (Québec) H3G 3X2 (514) 393-1055

## Enchantment and Sorrow in the Life of a Literary Translator

**P**ATRICIA CLAXTON, a long-standing member of STQ, founding president of the Literary Translators' Association and three-time recipient of an honourable mention for her literary translations, recently won the Governor General's Award for *Enchantment and Sorrow*, her fine rendering of Gabrielle Roy's moving autobiography. She was interviewed for *Circuit* by Mary Plaice.

**Circuit:** *How did you come to choose this work?*

**Patricia Claxton:** I didn't really choose the book, it chose me. The first two people approached (Sheila Fischman and Joyce Marshall) were not available, and I was suggested by the second.

*I was very impressed and moved by some of your descriptions, such as those of the vast prairie sky. What did you particularly like about the work and about doing this translation?*

I particularly enjoyed certain of the characters — knowing them and translating their colourful dialogue. I got a big kick out of some of them, like Mémère Major, Maman, the two old buzzards in Otterburn, an old priest in another of the small Manitoba towns visited by the touring troupe, Madame Jouve in Paris, the landlady who abhorred being called a landlady. I also wept at times, because I felt her emotions so deeply. I was less anxious when doing the second part — the pressure was not as great when I was finished with her exceptionally painful childhood. The sequence in Provence was a delight to translate.

*And to read. Did you agree to translate the book before you read it?*

No, I agreed after reading it with precipitation and accepted with trepidation!

*Can you tell us a little about the major challenges you faced when translating the work?*

The main one was the difficulty of choosing the right voice. It isn't easy to find the right one for such a personal work. I had met Gabrielle Roy but didn't know her personally and had to keep reminding myself that I did not, for I often had the impression that she was sitting here beside me telling her story. The challenge was to find the right voice to pass on her story as she told it. I attempt to tell

her story, as honestly as I can, as she told it, but it is still my reading of what she was like and not an abnegation of myself. I had some difficulty with thoughts that were not my own but had to pass them on as I understood them. I was groping at first.

Over the years my philosophy of translation has developed. I used to try to "get into the author's skin", but couldn't always do so and felt guilty. Now I try to hear what the writer has to say, and choose an appropriate way of relating it, but without suppressing my own voice.

One result of this stylistic choice was my deliberate decision to use contractions. My editor, Joyce



Patricia Claxton

Marshall, would not have used them but respected my decision. However, the publisher's copy editor, an untried beginner at creative work, arbitrarily took them all out and introduced all kinds of further problems. The experience was disastrous and demanded weeks of rewriting.

There were several interesting aspects to the research work required — details about Manitoba place names such as Pembina Mountain but, more particularly, problems related to England — checking names and places, some of which were muddled and many not accurate. (Royal Albert Hall had become Victoria and Albert Hall, King's Cross, Charing Cross, and so on.) Even in fiction, references to real people and places should be right — here I felt it was essential. I had pages and pages of items that had to be checked, and even then some errors got by. Usually much of this type of checking is done in the original. But Gabrielle Roy died before she had edited her own work and it was decided to publish the work as it was, as a document. This presented a number of problems. The translation, for instance, was supposed to keep the same paragraphing as the French but this was just not possible.

There were certain stylistic problems. Her work can be very concentrated, but this book tended to be very wordy — prolix, particularly when she was reminiscing, feeling guilty or sentimental. I was concerned about letting this get out of hand, as it could have become awful. When I could I let the wordiness slip by, using few and short words, softening or getting rid of her "hedge" words and pet expressions such as *malgré tout* (a real favourite), *en fin de compte*, *assez*, *tout de même* — wherever these intruded they were eliminated. Other special problems arose from her own particular use of certain words: *sinistre* = cheerless, dismal; *emotion* or *ému* = simply warm; *ennui* = malaise, loneliness, listlessness, and so on.

*About how long did you work on the book?*

I was approached in October 1985 and presented a five-page sample. The complete translation was wanted by August 1986. But I waited six



weeks for an answer. When I got to go ahead in mid December it was agreed I should aim to complete a draft for the end of September. At first I was worried about editorial hassles with François Ricard, the Executive Director of the Fonds Gabrielle Roy — needlessly as it turned out. He couldn't have been more helpful. He knew her work very well and was quick to recognize problems or identify where she had already written about something. In January I wrote to the publishers about the editing problems and suggested Joyce Marshall as freelance editor. They took until May to decide and until June to send her the book, so it was mid July before she was ready to see anything. The September deadline was unrealistic.

In translating a work of this kind, revision takes as long as the first draft. This is one of the most rewarding parts of my work, when I feel there is some cohesion and things are working. The edited manuscript was received by the publisher on March 5th, 1987.

*Did you know her work well before you started?*

I had read *La Montagne secrète* and *Un jardin au bout du monde* in French and, many years before, *The Tin Flute* in English. While working on the book I felt the need to read *Where Nests the Water Hen*, which is set in northern Manitoba. In English, since the author refers to it in some detail. I also reread *Adam Bede* by George Eliot to fine tune my ear to country speech.

*Could you tell us about how you work?*

I really got to know my word processor with this book; I now work directly on an IBM with Word Perfect. I worked some ten to twelve hours a day, six days a week for over a year. I absolutely had to take one day off a week. I was also away for one month fairly early in the year.

We're paid 10¢ a word. The Canada Council pays one half in advance, 40% on delivery of the manuscript, but retains 10% until two copies of the printed book are received. It is obviously very difficult to earn one's living doing nothing but literary translation. Most of us work as journalists, teach or do other translation or media work.

*How did it feel to win the award after receiving an honourable mention three times?*

Very nice indeed. All the prize winners were taken to Calgary for the awards ceremony which was attended by some 1200 people — who were warm and receptive. This was very gratifying. We received leather bound copies of our work with individually designed covers depicting some important motif — in this case, windows, which are vital to Gabrielle Roy's view of the world. But it was disappointing that *The Gazette*, Montreal's only English newspaper at the time, ignored the category of translations when reporting on the awards.

*Are you working on something at the moment?*

No, not right now. I am waiting for news about one or two possible projects. I don't think I'll take on any more historical works; I prefer the literary genre — the creative challenge.

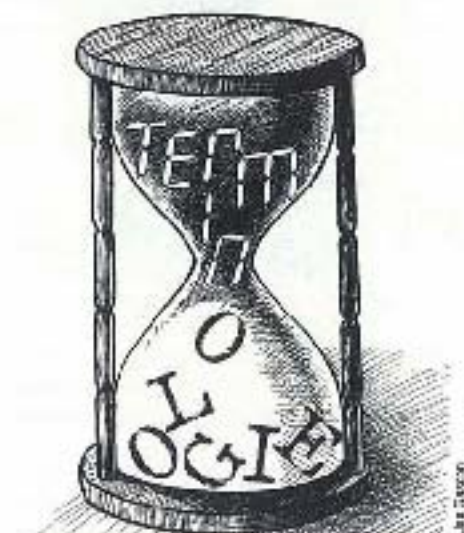
*Judging by the reaction of readers and jury alike, you obviously have the flair and are able to meet that challenge with great success. Congratulations and good luck in your future work.* ■

\* *Anthems* and *From the Autobiography of Gabrielle Roy*, translated by Patricia Clouston, Toronto, Lester & Coxon Limited, 1987. The first English edition was sold out in three months.

# La marche vers l'histoire

**B**RUXELLES, 25 et 26 mars 1988. Plus de 150 personnes — philosophes des sciences, informaticiens, historiens, linguistes, terminologues et traducteurs — se rencontrent pour jeter un regard rétrospectif sur la terminologie et faire un clin d'œil à l'avenir. Regard rétrospectif sous la forme de communications sur l'histoire de la science des termes, l'histoire de vocabulaires et la terminologie diachronique. Clin d'œil à l'avenir à travers des exposés sur les nouveaux outils informatiques.

Faisant parfois violence à l'horaire et à leur texte, pas moins d'une vingtaine de conférenciers se sont succédé à la tribune en deux jours pour traiter de sujets variés, trop peut-être. Résultat : l'histoire de la discipline n'aura pas été traitée en profondeur. Les deux seuls exposés qui auront réussi à lancer un débat parmi les participants — mais qu'on aura vite fait de clore faute de temps —,



auront été ceux de Jean-Claude Corbeil et de Hubert Joly. Le premier a fait état de quinze années de politique terminologique au Québec tandis que le second a donné un aperçu rétrospectif de la politique terminologique en France.

Somme toute, un colloque plutôt éclaté et peu de questions vraiment débattues à fond. C'est la limite des colloques-marathons. Voilà pourquoi certains leur préfèrent nettement la formule des colloques-ateliers. ■

Monique G. Cormier

## Le terminologue chiffré

**L**E TRADUCTEUR l'est depuis force décennies — n millions de mots par jour ou même... moins ! Mais une belle approximation régnait quand il fallait justifier la journée, la demi-journée ou l'année d'un terminologue, notamment dans l'entreprise. Travaillait-il vraiment ? Était-il plus souvent aux colloques ou en réunion que devant ses termes, syntagmes et fiches ?

Plus de deux ans pour bien répondre à ces plus ou moins subtiles et sèches interrogations. Cui, préparation, essai et envoi d'un questionnaire à 235 personnes de cette espèce qu'on dit encore nouvelle, puis ana-

lyse des réponses reçues et enfin les révélations tant attendues sur la vie du terminologue professionnel.

Où ? Dans ce *Sondage sur l'évaluation du rendement des terminologues*, publié par la Section des terminologues de la Société des traducteurs du Québec en mars cette année. Une première ? Probablement.

Tout y est ou presque. Gestionnaires, vous vous en ferez un vademecum. Terminologues, vous vous jugerez en fonction des barèmes dégagés. Et les autres, vous vous étonnerez. ■

N. K.

## Alphabète ou analphabète ?

**P**OURQUOI pensez-vous que le conducteur de métro annonce, à Montréal, « Bonaventure », « Angrignon », etc. ? Certes, pour venir en aide aux aveugles et à bien d'autres catégories de personnes... et, entre autres, aux voyageurs analphabètes.

Décoder les inscriptions des stations de métro, déchiffrer les gros titres des journaux, libeller un chèque, remplir une demande d'emploi, lire la posologie d'un médicament, etc. sont autant de situations qui réduisent bon nombre de nos concitoyens à l'angoisse ou à l'impuissance.

L'illettrisme, cette « absence de familiarité avec la langue écrite et la culture écrite », est plus répandu qu'on ne l'imagine. Six millions en France, par exemple. Au Québec, 1 500 000, dont 300 000 sont des analphabètes complets. Alphabètes et analphabètes se côtoient quotidiennement même dans les pays industrialisés.

Aussi 1990 sera-t-elle l'Année internationale de l'alphabétisation, viennent de déclarer les Nations unies. ■

N. K.

## Quel démon ?

Quel esprit maléfique m'a fait écrire dans *Sur le vif* de mars dernier que Brian E. Rainey était encore président de l'Association des traducteurs et interprètes de la Saskatchewan ? C'est bel et bien Joan Boyer qui l'est à l'heure actuelle.

Qu'Isabel Milne, vice-présidente de l'*Alberta Association of Translators and Interpreters*, en assurait la présidence. Mes excuses les plus senties à Ann Godin.

Et que Nichelle Sauvage était de cette dernière association quand c'est à l'ATIS (oui, en Saskatchewan) qu'elle se trouve. ■

N. K.

## L'intégration arrive

**Avant longtemps, vous pourrez traduire, rédiger, dessiner et mettre en page sans jamais quitter votre document**

L'APPARITION de programmes comme *PageMaker* pour les appareils Macintosh et MS-DOS a donné aux producteurs de textes la possibilité de disposer de tous les outils nécessaires à la réalisation de documents de qualité typographique. Toutefois, ces outils s'emploient de façon séparée, car les programmes actuels de mise en page pour micro-ordinateurs ne comportent pas toutes les fonctions nécessaires à la création de documents. Pour arriver au résultat définitif, l'utilisateur doit d'abord se servir de plusieurs programmes — traitement de texte, dessin, etc. — avant d'en arriver à effectuer sa mise en page proprement dite. En fait, les programmes de mise en page sont essentiellement des intégrateurs de documents réalisés à l'aide de programmes de création.

Bien entendu, on peut déjà s'émerveiller de pouvoir ainsi réunir en un seul document des éléments aussi disparates qu'un texte et des illustrations, tout en ayant accès à une panoplie d'artifices typographiques (trames, bordures, filets, cadres, etc.). Toutefois, les limitations des micro-ordinateurs actuels rendent inaccessibles certaines fonctions indispensables à la production de documents volumineux (un manuel d'entreprise, par exemple).

L'utilisateur intensif apprendra donc avec intérêt la sortie sur le marché d'un programme comme *FrameMaker*, de la société Frame Technology Corporation. Même s'il ne tourne pour le moment que sur les postes de travail Sun (qui ont au minimum 2 mégaoctets de mémoire vive et qui peuvent aller jusqu'à 16), il est à prévoir que ce programme, ou un autre du même genre, tournera bientôt sur des micro-ordinateurs plus modestes.

L'intérêt de *FrameMaker*, c'est qu'il réunit dans un seul programme toutes les fonctions d'édition : traitement de texte complet, graphiques et mise en page proprement dite. L'utilisateur n'a donc pas à changer de programme pour réaliser un dessin ou effectuer une recherche automatique de texte. Tout se réalise à l'intérieur du même programme.

En outre, le programme *FrameMaker* possède une caractéristique qui se retrouvera bientôt sur tous les programmes de mise en page : le reformatage dynamique des éléments textuels et des éléments graphiques. Cette appellation un peu barbare (qui dit mieux ?) désigne la possibilité de modifier un texte sans se préoccuper des conséquences de cette modification sur le placement des éléments

graphiques. Dans beaucoup de programmes actuels, lorsqu'on ajoute ou retranche une portion de texte, on se retrouve en effet avec une drôle de surprise : le déplacement des lignes de texte fait qu'un paragraphe risque de se retrouver en plein milieu d'une illustration. Toute modification importante du texte oblige donc à réviser manuellement chacune des pages du document. Avec *FrameMaker*, on n'a pas à se soucier de ce problème. Les illustrations « suivent » le texte dans ses différentes transformations. Cette seule fonction fait économiser un temps précieux, surtout si l'on doit effectuer des changements de dernière minute.

En outre, avec l'intégration des fonctions de graphisme et de traitement de texte, on peut rechercher et



remplacer automatiquement un élément de texte, que ce dernier se trouve dans le corps du texte ou dans une illustration. Ici encore, il y a gain de temps considérable.

Voici, un peu en vrac, un très bref aperçu des autres caractéristiques intéressantes de *FrameMaker*.

**Traitement de texte :** colonnes multiples, numérotation automatique des paragraphes, quatre possibilités de tabulation, réglage de l'approche (c'est-à-dire l'espacement de certaines paires de caractères), table des matières automatique, indexation automatique, division des mots semi-intelligente (elle s'applique aux paragraphes, mais pas aux titres, on peut imiter le nombre de lignes consécutives se terminant par une coupure ou encore interdire la coupure pour un mot donné, etc.), traitement des pages en face à face, création de formules mathématiques complexes, reconnaissance des programmes en PostScript, compatibilité LaserWriter Plus.

**Graphisme :** fonctions dessin complètes (rectangles, carrés, ellipses, arcs, filets multiples, polygones, flèches, tranches de camembert, etc.) ; lissage, cadrage, redimensionnement et regroupement hiérarchique des objets ; dessin à main levée, reconnaissance de dessins réalisés avec d'autres programmes (MacPaint, par exemple).

**Interface utilisateur :** affichage tel quel (- *What You See Is What You Get* -), souris, icône, menus déroulants, affichage simultané de 20 fenêtres.

Il est à noter que bon nombre des fonctions ci-dessus existent déjà à l'heure actuelle. L'intérêt de *FrameMaker*, c'est qu'il les réunit dans un même programme. Avec l'arrivée du PS 2 d'IBM et du Macintosh II, on peut espérer que les services linguistiques et les langagiers indépendants pourront se permettre avant très longtemps le luxe de l'édition intégrée. Bien entendu, on peut facilement envisager l'investissement dans un système Sun, si le rapport coûts-avantages est favorable. ■

Pierre Marchand

## Des mots

Chronique dirigée par  
Marie-Hélène Gaubier

### « Pigiste, moi ? Ah pardon, receveur d'ordres ! »

*Comme complément au dossier, et puisque le loup de la sous-traitance est dans la bergerie, voyons comment subdiviser le genre en espèces*

**P**OUR les langagiers que nous sommes, un tour d'horizon du monde de la sous-traitance n'aurait pas été complet sans un coup d'œil sur ses contrées terminologiques. Qu'y avons-nous trouvé ? Des habitants aux prises avec des problèmes d'identité... Bon nombre de fournisseurs et de consommateurs de services linguistiques ne savent plus à quel terme se vouer : qui est qui et qui fait quoi dans le domaine de la sous-traitance en traduction ?

#### **Pigiste, indépendant ou autonome ?**

**Pige et pigiste** sont ces termes qui nous viennent, on le sait, de l'édition et du journalisme. La pige y est le mode de rémunération des collaborateurs occasionnels qui, contrairement aux journalistes permanents, ne reçoivent pas de salaire, mais sont payés à l'article ou même à la ligne.

Une situation analogue se retrouve dans le domaine de la traduction, où le traducteur qui effectue un travail pour une entreprise sans être membre du personnel de cette dernière est généralement payé au mot.

Un pigiste est donc à proprement parler une personne payée à la pige. Mais, en traduction comme en journalisme (et dans d'autres domaines), le terme en est rapidement venu à désigner tout collaborateur occasionnel d'une entreprise.

En réalité, les choses sont un peu plus complexes. On peut être salarié dans une entreprise et pigiste pour une autre. On peut également tirer tout son revenu de travaux effectués pour son propre compte. Dans ce dernier cas, on est aux yeux de la loi un **travailleur indépendant**, c'est-à-dire un travailleur n'ayant aucun lien de subordination juridique avec un employeur (le terme « travailleur autonome » a le même sens, mais seul « travailleur indépendant » figure dans la *Gazette officielle du Québec*).

C'est pourquoi, il y a quelques années, la STQ a officiellement établi une distinction entre deux catégories de traducteurs travaillant à leur compte, distinction également reconnue par l'Association des conseils en gestion linguistique (ACGL) :

- un **traducteur indépendant** est un traducteur non salarié qui tire, sinon la totalité, du moins la majeure partie de son revenu de l'exercice privé de sa profession ;
- un **traducteur pigiste**, lui, occupe un emploi permanent (pas nécessairement de langagier), mais accepte, à titre privé, des travaux de traduction qu'il effectue en dehors de ses heures normales de travail.





On rencontre parfois « traducteur autonome » au sens de « traducteur indépendant », mais ce terme est aussi employé (c'est notamment le cas au Secrétariat d'État) pour désigner un traducteur, salarié, qui n'est pas soumis à la supervision d'un réviseur.

#### Cabinet, agence ou bureau de traduction ?

En termes simples, le cabinet, c'est l'« entreprise » d'un membre d'une profession libérale. Même si elle ne jouit pas, hélas ! du prestige de ce type de profession, la traduction y est assimilée, et on trouve, à côté des cabinets d'avocats et d'architectes, des **cabinets de traduction**.

Si le cabinet peut être constitué d'un seul professionnel, on a tendance à réserver le terme aux entreprises d'une certaine taille comptant plusieurs professionnels regroupés ou associés, ou encore salariés, l'opposant ainsi au traducteur « solitaire », indépendant ou pigiste.

De nombreuses entreprises de ce type se présentent comme des « agen-

ces » de traduction ; « Pour faire face à la croissance rapide de ses activités, notre agence cherche des traducteurs à plein temps. Salaire concurrentiel. » « Grâce à son personnel de traducteurs et de terminologues chevronnés, l'agence TRAD est en mesure de répondre à tous vos besoins en matière linguistique. »

« Agence » et « cabinet » seraient donc synonymes ? Non, répond l'ACGL dans sa brochure sur les *Relations entre fournisseurs et clients en traduction*. Tout comme, dans les autres secteurs de l'activité économique, l'agence sert essentiellement d'intermédiaire (agence de voyages, de placement, de location), l'**agence de traduction** est une « firme qui fait fonction d'intermédiaire entre clients et pigistes ou traducteurs indépendants ». Contrairement au cabinet, l'agence n'effectue pas elle-même les travaux de ses clients.

L'expression **bureau de traduction**, rarement utilisée, l'est tantôt dans le sens d'« agence », tantôt dans celui de « cabinet », ou encore comme générique. Ce dernier emploi nous paraît intéressant et mériterait de se répandre.

#### Donneur d'ouvrage ou donneur d'ordres ?

Le **donneur d'ouvrage**, c'est le client, alors que le **donneur d'ordres** est celui qui donne des travaux en sous-traitance. Gardons-nous de confondre les deux notions ; ce n'est qu'en situation de sous-traitance que la même personne, physique ou morale, peut être à la fois l'un et l'autre.

Par ailleurs, et bien qu'aucune des sources consultées n'en fasse spécifiquement mention, le fait que le mot « ordres » soit toujours au pluriel pourrait impliquer qu'une certaine fréquence dans l'attribution de contrats de sous-traitance est nécessaire pour qu'une entreprise puisse être qualifiée de donneuse d'ordres. Quel lecteur averti de **Circuit** confirmera ou infirmera l'hypothèse ?

Au **donneur d'ordres** s'oppose le **preneur d'ordres**, aussi appelé **receveur d'ordres**, c'est-à-dire celui qui accepte des travaux en sous-traitance.

Il faut noter que ces trois termes, courants dans les domaines de l'industrie et du bâtiment, n'ont pas encore tout à fait acquis leurs lettres de noblesse dans le secteur des services linguistiques ; les notions qu'ils représentent y existent pourtant bel et bien, comme partout où il y a sous-traitance.

#### Sous-traitance ou pas, voilà la question...

Mais quand, précisément, y a-t-il sous-traitance ? La question s'est posée au moment de nos recherches sur la notion de donneur d'ordres ; nous ne l'avons pas véritablement approfondie, mais nous la jugeons suffisamment pertinente pour la soumettre aux lecteurs de **Circuit**.

Il y a sous-traitance quand un entrepreneur délègue à un autre entrepreneur une partie du travail, nous disent en chœur les dictionnaires. La chose paraît simple a priori, et dans la plupart des situations qui se présentent en traduction, elle l'est effectivement. Quand le service de traduction d'une entreprise confie un travail à l'extérieur au lieu de l'effectuer lui-même, il y a sous-traitance. Quand un particulier ou une maison

de traduction ayant accepté un travail le délègue à son tour à un tiers, en tout ou en partie, il s'agit également de sous-traitance. Mais si une entreprise qui ne compte pas de traducteurs parmi son personnel confie ses travaux de traduction à l'extérieur, accorde-t-elle des contrats de sous-traitance ou de simples contrats d'entreprise ou de fourniture de services ?

Voilà qui nous a laissés perplexes. Les avis des spécialistes de la langue que nous avons consultés sont d'ailleurs partagés. Pour les uns, majoritaires, il ne peut y avoir sous-traitance si l'entreprise possède les ressources qui lui permettraient, en temps normal, d'effectuer le travail en cause. Pour les autres, cette condition n'est pas essentielle, même si elle constitue le cas le plus fréquent : une entreprise qui décide de ne pas se doter des ressources nécessaires pour effectuer des travaux *faisant partie de son exploitation normale*, et qui délègue ces travaux à des tiers, ferait aussi acte de sous-traitance.

Par analogie avec certaines pratiques du milieu industriel, le second point de vue pourrait se justifier. En effet, selon Sylvain, « par extension, la sous-traitance consiste aussi à faire fabriquer par un tiers (...), sous contrat, et avec des spécifications déterminées, des pièces ou des ensembles incorporables dans les produits de l'entreprise »<sup>2</sup>. Ce sont les « spécifications déterminées » qui distinguent ce type de sous-traitance, appelé « sous-traitance — fourniture »<sup>3</sup>, du simple contrat de fourniture par lequel une entreprise achète à une autre les produits standard fabriqués par cette dernière.

Alors, adieu la sacro-sainte formule : on-n'a-pas-le-temps-on-l'envoie-à-la-pige ? Faudra-t-il dire dorénavant « sous-traiter » ? « externaliser » ? Avis au comité de la recherche de la STQ... ■

**Michèle Cossette,  
en collaboration avec  
Marie-Hélène Gauthier**

1. Association des centres en gestion linguistique. *Revisions entre francophones et d'usage en multiculture*. Montréal, 1989, p. 6.

2. Sylvain, Fernand. *Dictionnaire de la comptabilité et des disciplines connexes*, 2<sup>e</sup> édition. Toronto, Institut canadien des comptables agréés, 1982, p. 388.

3. *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, 1982, vol. 3, p. 5488, article « imprimerie ».

## Les visages de l'affichage

SI LA POULE caquette après avoir pondu son œuf c'est, dit-on, qu'elle a le sens de la publicité. Mais ses moyens sont modestes. Pour nous les humains, il nous faut des « supports » plus puissants. Les progrès de l'audiovisuel n'ont toutefois pas relégué aux oubliettes la bonne vieille affiche, qui reste un important moyen de rejoindre le chaland.

C'est donc à l'affichage que nous allons consacrer notre collecte de termes. L'affichage, c'est une technique publicitaire utilisant un papier ou une toile imprimés ou illustrés qu'on colle ou fixe sur un mur, un panneau, un véhicule, etc.

On distingue d'abord l'affichage à emplacement fixe, utilisant par exemple murs, palissades, structures diverses, de l'affichage ambulant, qui met à contribution un support mobile : voitures, autobus, camions, etc. Dans le premier cas, le public se déplace devant l'annonce, dans le second, c'est la publicité qui se déplace devant le public.

Parmi les lieux d'affichage, le métro, à cause de la multitude de voyageurs qui défile dans ses entrailles, occupe une place de choix. On parlera donc de l'affichage métro qui se subdivisera en affichage couloir, affichage quai et affichage voiture, selon le lieu choisi pour communiquer le message.

Les terrains en bordure des voies de communication sont aussi propices à cette forme de publicité. On parle alors d'affichage routier, domaine de prédilection du panneau-réclame.

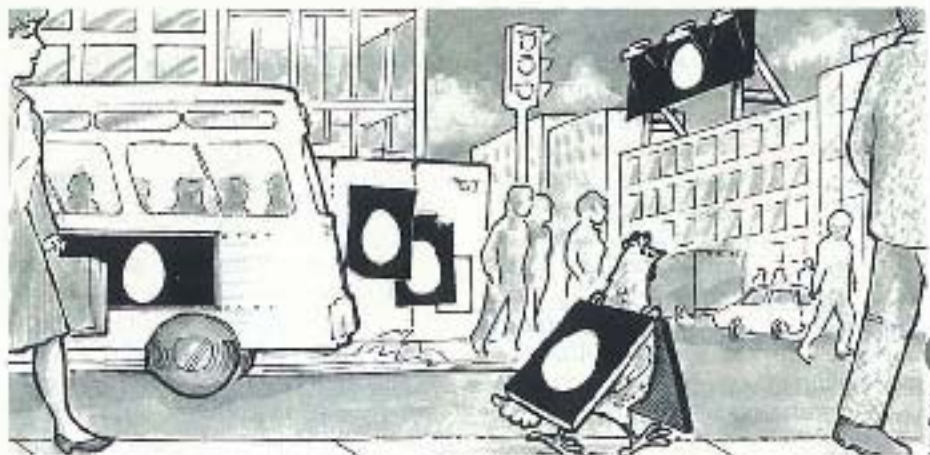
L'examen de ces quelques termes fait bien voir la fonction de pivot du mot **affichage** dans la formation des termes en usage dans ce secteur. Lorsqu'on veut spécifier l'affichage par le lieu ou par le véhicule porteur, le nom du lieu ou du véhicule est accolé, sans charnière, au mot-pivot. Cela donne affichage métro, affichage quai, affichage couloir ou encore affichage voiture, affichage autobus, affichage camion, etc.

Si l'on veut distinguer les types d'affichage d'après leur nature, on recourt tout naturellement à l'adjectif, pour identifier divers types d'affichage : affichage ambulant, affichage routier, affichage lumineux, etc.

Nous disposons de la sorte de séries ouvertes qui permettent le classement des autres types d'affichage présents ou futurs qu'on pourrait être appelé à nommer. ■

**Robert Dubuc  
Société Radio-Canada**

Note : La terminologie de cet article est tirée du chapitre « L'affichage » de l'ouvrage de Francis Petit, *Publicité 1985*, Bural, 1989, pp. 242-243.



Annoncée, attendue, voici **TTR**, « revue scientifique et professionnelle semestrielle consacrée à la Traduction, à la Terminologie et à la Réaction ». Ses directeurs-fondateurs sont Jean-Marc Gouanvic et Robert Larose, professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Le premier numéro propose, sous le thème « Traduction et culture(s) », dix articles (en français et en anglais) répartis en trois approches : « La traduction dans son histoire », « Idéologie, discours sociaux et traduction », « Littérature, théâtre et traduction ». On lit dans la présentation : « Ce que les auteurs proclament avant tout dans ces pages, c'est la nécessité du respect de l'Autre Texte, bien plus qu'une revendication du droit à l'assimiler ou à le phagocytter au nom de l'accessibilité au sein de la culture-cible. » (Secrétariat TTR, Département des langues modernes, UQTR, C.P. 500, Trois-Rivières G9A 5H7. Abonnement annuel : 20 \$ (particuliers), 28 \$ (institutions) ; le numéro, 12 \$/15 \$.)



« Le génie de la ponctuation » est le thème de **Traverses** (43), revue du Centre de création industrielle du Centre Georges-Pompidou. « Un point, ce n'est pas tout », il y a aussi les virgules : « celles qu'on peut ne pas mettre, celles qu'on ne peut pas ne pas mettre, et celles qu'on pourrait ne pas mettre mais qu'il vaut vraiment mieux mettre », sans parler de « l'érotisme de certains points-virgules » ! Plaisamment instructif. (Traverses, Éditions de Minuit, 7, rue Bernard-Palissy, 75006 Paris, 65 F, et Librairie Olivier, Montréal, 22,95 \$.)



La **Revue d'esthétique** consacre un numéro (12) à la traduction. On peut y lire une vingtaine d'articles sur la théorie et la pratique, dont plusieurs sont signés de noms connus : Mounin, Etkind, Berman, Lacmirel, Meschonnic... (Éditions Privat,



14, rue des Arts, 31068 Toulouse Cedex, 130 F, et Librairie Olivier, Montréal, 35,75 \$.)



Le Centre de recherches en traduction et stylistique comparée de l'anglais et du français (Université de la Sorbonne nouvelle) organise depuis 1983 des colloques portant sur des problèmes de la traduction. Les deux premiers colloques avaient pour thème « Traduire le dialogue » (dans deux nouvelles d'Hemingway) et « Traduire les textes de théâtre » (notamment *Hamlet* et *Macbeth*). Les communications présentées et les textes de référence sont publiés dans le premier numéro d'une nouvelle revue : **Palmipstes**. (Service des publications, 13, rue Sauteuil, 75231 Paris Cedex 05, 80 F, et Librairie Olivier, Montréal.)



**Contrastes** (14-15), revue de l'Association pour le développement des études contrastives, a pour thème « Projet contrastif français-anglais ». Parmi la douzaine d'articles relevés :

« Syntaxe de l'adjectif en français et en anglais », « Transparence/opacité : contribution à une étude lexicale » et « La traduction automatique de textes spécialisés comme outil pédagogique ». (ADBC, 99, boul. Saint-Michel, 75005 Paris. Le numéro (franc ce port) : 220 F.)



Pour son quarantième anniversaire, la Société française des traducteurs publie un numéro spécial de sa revue **Traduire** (134). Outre les allocutions de la Journée anniversaire, on y trouve les Actes du colloque « Apprendre et comprendre, soucis constants du traducteur » organisé conjointement par la SFT et l'ESIT. Parmi les sujets traités : évolution du rôle de traducteur, l'espace de liberté en traduction, documentation et terminologie, la traduction technique et la traduction littéraire : divergences et convergences.



Les articles au sommaire de **Babel** (33, 3) traitent de l'influence des facteurs idéologiques, culturels et psychologiques sur la traduction, ainsi que des principes et méthodes de traduction de Vladimir Nabokov.



**The Linguist** (27, 1) ressort une pièce d'archives : « The End of Translators? » (article écrit en 1958 : la traduction automatique est de la science-fiction). Autres articles à signaler : « The Community Interpreter Project » et « Perspectives on Transfer and Translation ».



L'Association suisse des traducteurs et interprètes et l'Association suisse des traducteurs littéraires unissent leurs efforts pour publier un bulletin commun, **Hieronymus**, qui remplace le Bulletin de l'ASTL. Le numéro 1/88, principalement composé d'articles en

allemand, donne un compte rendu des Quatrièmes assises de la traduction littéraire (Arles, novembre 87).

□

### **Le linguiste/De Taalkundige**

(33, 1-2) contient les articles suivants :  
• The Work of a Linguist for the International Court of Justice «. »  
• Un gestionnaire de fichiers créé pour les traducteurs « (il s'agit de TERMEX),  
• Micro-logiciels d'aide à la terminologie « (description et comparaison de trois systèmes de gestion de bases de données terminologiques : BATEM, CEZEAUTERM et prototype de TUMIST) et  
• Le C.I.L.F., le plus grand éditeur en terminologie ».

□

Nouvelles de nos voisins du Sud recueillies dans **The ATA Chronicle** (16,10 à 17,1) : l'*American Translators Association* a un budget de 131 000 \$ US, recommande des tarifs de 7 à 8 cents le mot, fournit à ses sections régionales des cassettes de préparation à ses examens d'agrément, se félicite des nouveaux Lons établis avec les associations canadiennes et envisage de créer un examen d'agrément pour les interprètes.

□

Dans **Équivalence** (8, 3), deux articles traitent de réforme de l'orthographe. L'un est pour : « À bas les exceptions ! » ; l'autre est contre ; on y critique l'auteur montréalais d'une grammaire qui, invoquant l'arrêt Haby, recommande d'aligner la graphie sur la prononciation dans le cas des verbes se conjuguant comme céder (ex. je céderai).

□

**INFORMATIO** (16, 6) fait une place de choix à des échos du congrès du CTIC. On y apprend également que l'ATICO compte maintenant 614 membres, dont 406 agréés.

□

Dans **Transmission** (7, 1) on lira notamment comment l'Association des traducteurs littéraires défend les intérêts de ses membres (exigence de



à mention du nom du traducteur dans les recensions, versement intégral des subventions du Conseil des arts...).

□

**Transforum** (janv. 88) publie un compte rendu détaillé du colloque « Traduction et littérature » (Université de Western Ontario, 1987). Dans le même numéro, des échos du congrès du CIIC et les souvenirs d'une traductrice-interprète chinoise en mission au Canada.

□

**Terminogramme** (16) est un numéro thématique consacré aux applications de l'informatique à la terminologie. Neuf articles présentent divers aspects de la terminologie : banques de terminologie, systèmes experts, terminologie et traduction automatique, dépouillement assisté par ordinateur...

□

**La banque des mots** (34) présente une étude sur le langage verrier et un vocabulaire de l'industrie du parachute.

□

**L'Actualité terminologique** (21, 2) contient des articles sur l'interpréta-

tion des débats à la chambre des Communes et sur le rôle de la linguistique différentielle dans le fonctionnement des langues en contact. On y trouve également un glossaire bilingue des appareils et ustensiles utilisés en alimentation, une liste de termes et définitions appartenant au domaine médical (génétique, comas, procréation, biologie cellulaire) et des études sur les expressions « just in time » (gestion de la production), « profil bas » et « imposer une sentence ».

□

**Le mot de passe** (5, 1), bulletin de linguistique et de terminologie publié par les Services de traduction de Pétro-Canada, précise le sens des termes *actuate/activate, trip, absorb/adsorb/sorb*, présente une étude terminologique sur les gisements de pétrole et publie l'index du volume 4 (1987).

□

**Réplie** devient bimestrielle et gratuite. Dans le numéro 1,3, on peut lire des articles traitant des marchés de services linguistiques accordés par le Secrétariat d'État, de l'édition électronique et de la formation des traducteurs.

□

Les deux dernières livraisons de **Terminologie comptable** (2, 17 et 18) traitent de théorie comptable, des cooccurrences du mot « chèque » et des expressions *continuity schedule* et *due care*. En complément : l'index des numéros 1 à 16.

□

La rubrique « Pour bien se comprendre » d'**Hydro-Presse** (68, 2) présente un tableau comparatif de la notation des sommes d'argent en français et en anglais.

□

**Lexicom** (23) fait une étude du terme *accountability* et propose des équivalents français.

□

*Intercom* (12, 1), bulletin du Comité linguistique de l'entreprise, se compose de trois brefs articles : la situation des logiciels au Québec, le projet de loi fédéral C-72 et la francisation des entreprises de 10 à 50 employés.



La chronique jurilinguistique de *Télé-Clef* (1/88) a pour titre : « Personne morale et société : source de confusion ». Pour en finir avec les fausses corporations.



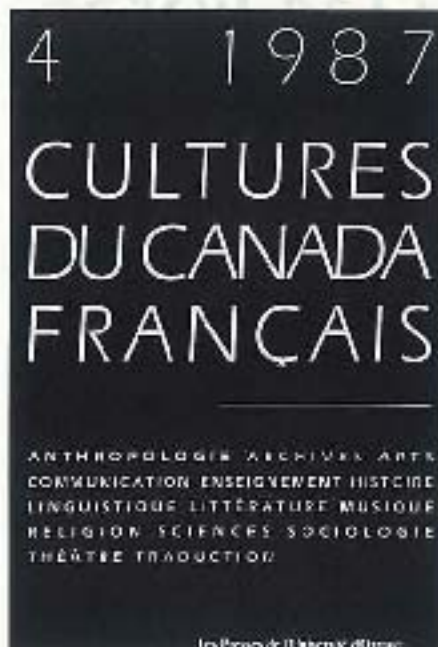
*Langue et société/Language and Society*, revue trimestrielle publiée par le Commissaire aux langues officielles, change de livrée. Le premier numéro de la nouvelle série (16) comprend un dossier spécial sur « Le Commonwealth - L'anglais dans le monde ». Un article présente quelques particularités de l'anglais canadien.



*Le Bulletin du Conseil de la langue française* (4, 4) est consacré à l'enseignement du français, langue maternelle.



Dans *Cultures du Canada français* (4) signalons : « Souvenirs d'un traducteur et lexicographe » (Hector Charbonneau) et un hommage à Georges Pancton.



Dans les récentes livraisons de *Language Monthly* (50, 51, 52) mentionnons : « Introducing SorecraLEX (Specialized Translating Lexicography) » (sources de documentation dans le domaine de la construction) ; « Canada - best organized country for translation » (compte rendu complet du congrès du CTIC) ; « Systran progress report » (le système utilisé par la CEE, qui fonctionne avec cinq combinaisons de langues, traduit 3 000 pages par jour (alors que le potentiel est de 2 000 pages à l'heure) au coût de 1,20 - 3,50 \$ US la page de 250 mots) ; « Does terminology pay its own way? » ; « BSO

launch their DLT prototype » (système de T.A. réalisé par une société hollandaise) ; « More opposition to Belgian proposal » (le Centre de terminologie de Bruxelles s'oppose au projet visant à restreindre l'exercice de la profession de traducteur et d'interprète).



Dans *Computers and Translation* (2, 4) on peut lire une description du système de traduction automatique META. (Université du Texas à Austin) et des articles sur les langages de programmation, l'aire sémantique, les postes de travail informatisés et les banques de données.



*Science & Vie Micro* a publié en février un numéro hors-série : « La micro-édition dans tous ses états ».



*Language Technology* (5) propose des articles sur le doublage et le sous-titrage de films, sur les projets de traduction automatique EUROTRA (CEE) et Rosetta (Philips), sur les lecteurs optiques et sur l'essor des banques de données. Deux logiciels de rédaction assistée par ordinateur sont mis au banc d'essai : l'un produit un plan de rédaction qui « est un désastre », l'autre est allergique à la voix passive (en anglais)... ■

## Ne restez pas hors-circuit !

Veillez vous abonner à « CIRCUIT », magazine d'information sur la langue et la communication (un an, quatre numéros - 20 \$ ; extérieur du Canada - 30 \$). (Écrire en majuscules.)

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_

DATE \_\_\_\_\_

Cheque ou mandat à l'ordre de « Circuit STQ »

Envoyer à : CIRCUIT  
Société des traducteurs du Québec  
1010, rue Sainte-Catherine ouest  
Bureau 1036 Montréal (Québec) H3B 3R8

## Nouveautés

### Traduction • Linguistique

CAYRON, Claire, **Sésame pour la traduction d'une nouvelle de Miguel Torga**, Bordeaux, Mascaret, 1987, 180 p.

Les étapes de la traduction suivies des réflexions théoriques de la traductrice. (Librairie Olivier, 3527, avenue Lacombe, Montréal, H3T 1M2)

ILSON, Robert (Ed.), **A Spectrum of Lexicography**, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 1987, 148 p.

Collection of papers on lexicography and lexicology delivered in Brussels in 1984 at the seventh triennial World Congress of AILA (Association internationale de linguistique appliquée). (Librairie Olivier)

LAROSE, Robert, **Théories contemporaines de la traduction**, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1987, xxvii + 331 p. [29 \$]

Essai critique sur les principaux travaux relatifs à la traduction parus au cours des trente dernières années, notamment ceux de Vinay et Darbelnet, Mourin, Nida, Catford, Steiner, Ladmiral, Delisle et Newmark. (Librairie Olivier)

ROUAULT, Jacques, **Linguistique automatique : applications documentaires**, Berne, P. Lang, 1987, xx + 309 p. [19,95 \$]

Expose certaines des méthodes de base de la linguistique automatique et examine leur application à la documentation automatisée. (Librairie Olivier)

SAVY, Nicole et VICINE, Georges, **Le siècle des dictionnaires**, Paris, Musées nationaux, 1987, 56 p. [19,95 \$]

Une exposition autour d'Émile Littré et de Pierre Larousse. (Librairie Olivier)



### Rédaction

ANTOINE, Frédéric, DUMONT, Jean-François, MARION, Philippe et RINGLELET, Gabriel, **Écrire au quotidien : du communiqué de presse au nouveau reportage**, Bruxelles, Vie ouvrière : Chronique sociale, 1987, 159 p. [29,95 \$]

Raconte l'écriture de presse d'aujourd'hui, balise les chemins sûrs pour atteindre les médias et passe en revue tous les genres journalistiques. (Librairie Olivier)

BLICQ, Ron S., **Technically-Writes**, Canadian Third Edition, Scarborough, Prentice-Hall, 1987, 429 p. [23,95 \$]

Presents all the aspects of technical communication that are encountered in industry. (Librairie Olivier)

Direction générale de la terminologie et des services linguistiques, Secrétariat d'État du Canada, **Vade-mecum linguistique**, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1987, v + 183 p. [9,95 \$]

Comprend trois parties : grandes lignes d'une bonne rédaction ; problèmes et solutions ; ouvrages utiles.

Suivi d'un index des notions traitées. (Approvisionnement et Services Canada, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0S9)

### Dictionnaires

Association pour promouvoir le français des affaires, **700 mots d'aujourd'hui pour les affaires**, Paris, Foucher, 1987 [5,95 \$]

Dépliant qui présente les principales expressions nouvelles pour satisfaire le besoin d'efficacité exprimé par les entreprises. (Librairie Olivier)

CORBELL, Jean-Claude et ARCHAMBAULT, Ariane, **Dictionnaire thématique visuel français/anglais, French/English Visual Dictionary**, Montréal, Québec-Amérique, 1987, 324 p. [39,95 \$]

Comprend plus de 50 000 mots (français-anglais), 3 000 illustrations, une table détaillée des matières, un index général, un index thématique et un index par sujet. (Librairie Olivier)

DUPAS, Alain et FRÊCHES, José, **Modernissismots : le dictionnaire du temps présent**, Paris, Lattès, 1987, 377 p.

Mini-encyclopédie de ce qu'il faut savoir dans le monde moderne : les nouveaux concepts, les nouvelles expressions dans tous les domaines. (Librairie Olivier)

HANSE, Joseph, **Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne**, Deuxième édition mise à jour et enrichie, Paris-Gembloux, Éditions Duculot, 1987, 1031 p. [69,95 \$]

On trouvera dans cette édition la solution de plus de 1 150 difficultés nouvellement signalées, s'ajoutant à celles qui ont été recensées en 1983. (Librairie Olivier)



## Droit

GARDNER, Bryan A., *A Dictionary of Modern Legal Usage*, New York, Oxford University Press, 1987, 640 p. [52,50 \$]

Comprehensive guide to style and usage for the legal writer. Provides accessible, authoritative and up-to-date information. (Librairie Olivieri)

## Congrès • Colloques

*Actes des troisièmes Assises de la traduction littéraire (Arles 1986)*, Vendôme, ATLAS/Actes Sud, 1987, 159 p. [23,25 \$]

Actes des troisièmes Assises tenues en Arles du 8 au 10 novembre 1986. Comprend les allocutions d'ouverture et le texte des tables rondes, débats et ateliers. (Librairie Olivieri)

## Divers

BARBAUD, Philippe, *Le français sans façon : chroniques de langage*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, 134 p. [15,95 \$]

Reprend la plupart des chroniques de langage signées par l'auteur dans *La Presse Plus*, de mars 1984 à février 1986. (Librairie Olivieri)

ÉTIEMBLE, *Lignes d'une vie*, Paris, Arca, 1988, 332 p. [37,95 \$]  
Souvenirs et réflexions de l'auteur de *Parlez-vous français ?* (Librairie Olivieri)

FRÉMY, Dominique, *Quid 1988*, Paris, Robert Laffont, 1987, 1 920 p.  
L'encyclopédie de l'actualité universelle, pratique, enrichie chaque année.

LÉGER, Jean-Marc, *La Francophonie : grand dessein et grande ambiguïté*, Paris, Nathan, 1987, 242 p. [18,50 \$]

Dénonce l'ambiguïté, dissipe les équivoques et souligne l'urgence d'une véritable renaissance du projet francophone dans sa juste perspective. (Librairie Olivieri)

# Éviter les embûches

*La traduction technique tend des pièges à chaque tournant de phrase. Ce recueil permet d'éviter les plus bêtes*

SÉNÉCAL, André, BÉDARD, Claude et al., *Entre nous - Bulletin de traduction technique*, Montréal, Lingatech, 1987, 204 + 242 p.

**E**NTRE NOUS regroupe près d'une cinquantaine de bulletins de traduction technique rédigés entre 1978 et 1986, par Claude Bédard et André Sénécal. Les deux auteurs, alors traducteurs au Bureau des traductions du Secrétariat d'État, s'étaient donné pour but de « répondre aux besoins constants et quotidiens en matière de traduction, de terminologie et de documentation ».

L'ouvrage s'adresse autant aux traducteurs chevronnés qu'aux débutants. Les articles touchent principalement l'aéronautique, l'électronique, la métallurgie, la mécanique et le bâtiment.

L'information, en grande partie terminologique, est présentée sous diverses formes. Les articles de fond (*Spécial robinetterie, Soudage et procédés dérivés*, etc.) sont très complets et ont le mérite de faire le point sur des sujets parfois épineux. Signalons également les rubriques *Entrefilet* et *Langue* qui traitent de problèmes de



traduction comme *availability* ou *sueb*. Des articles portant plus spécialement sur le vocabulaire nous renseignent sur le sens exact de termes techniques courants qui posent des pièges aux débutants. On y trouve également de nombreuses abréviations techniques. Enfin, la documentation occupe une place importante (articles intéressants sur le plan

technique dans *Meta* ou *l'Actualité terminologique*).

Qu'ils soient rédigés par les auteurs ou par leurs collaborateurs, les articles témoignent toujours du même souci de rigueur, de clarté et de concision. Les auteurs ont eu l'heureuse idée d'inclure de nombreux schémas et illustrations qui aident le lecteur à mieux comprendre certaines notions.

*Entre nous* est un ouvrage facile à consulter grâce à son index de termes français et anglais. Un regret toutefois : l'absence d'un index thématique qui aurait permis de trouver plus rapidement un article sur un sujet précis.

En conclusion, ce recueil est un outil indispensable. Il fournit des réponses claires et définitives à des di-

zaines de problèmes de traduction auxquels le traducteur technique est confronté quotidiennement. Enfin et surtout, il permet de trouver des solutions qui font la différence entre une bonne et une mauvaise traduction. ■

**Marielle Hébert-Charette**  
**Joanne Saint-Denis**  
**La langagierie**

## Faits, dits et chiffres

*Chronique dirigée  
par Jean Delisle*

### Le « pif » du traducteur publicitaire

On traduit des idées par des mots et non pas des mots par des mots. En traduction publicitaire, il faut du « pif » pour flairer les pièges. Sous une annonce de bas de laine illustrée de deux chaussettes, on peut se permettre d'inscrire en légende « *Feel the difference* », mais au grand jamais « Sentez la différence... » !

### Les deux pieds dans...

« Dans votre pays (le Canada), mettre les deux langues sur le même pied équivaut à mettre les deux pieds sur la même langue », c'est-à-dire l'anglais. (Joseph Harse, *Le Devoir*, 86.11.01)

### Langues, langues, langues

Selon le dernier recensement mondial, paru en 1984, on a relevé, sans compter les dialectes, 5 445 langues sur la surface du globe. De quoi faire vivre les traducteurs pendant des millénaires...

### The Craft of Translation

"The whole subject of translation, for those who are professionally involved in it, is a potpourri of hesitation, exasperation, compromise, headache, and occasional thrills and satisfaction." (Denver Lindley)

### Les talents incomplets

Aux clients et aux auteurs qui reprochent aux traducteurs d'embellir et de clarifier leurs textes originaux, pourquoi ne pas citer cette réflexion de George Sand : « Si j'étais forcée de traduire un ouvrage utile, mais obscur et mal écrit, je serais tentée de l'écrire de mon mieux, afin de le rendre aussi clair que possible ; mais il est bien probable que l'auteur vivant me saurait très mauvais gré du service que je lui aurais rendu, car il est dans la nature des talents incomplets de préférer leurs défauts à leurs qualités. »



*George Sand, vue par Musset*

### Le traducteur, homme de « lettres »

Au IV<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, Claudius introduisit la lettre « g » dans

l'alphabet latin. Au temps de Cicéron, on a adopté les deux lettres « y » et « z » afin de faciliter la traduction des mots grecs. Nous acceptons de nos jours le « w » en français, qui est pourtant propre aux langues du Nord et n'est usité en français que dans quelques mots empruntés à ces langues, dans quelques noms propres d'origine nordique et dans quelques noms de lieu.

### En tête de peloton

Parmi les disciplines, au Québec, qui offrent les meilleures perspectives d'emploi aux détenteurs d'un diplôme de premier cycle, la traduction se classe en tête de liste aux côtés de l'optométrie, la médecine dentaire, les sciences infirmières, la physiothérapie, la médecine vétérinaire, l'ergothérapie et la psycho-éducation.

### Miniaturisation d'une encyclopédie

Il y a environ un an, le Secrétariat d'État décidait de mettre à l'essai une technologie toute nouvelle, soit celle du CD-ROM, CD pour *Compact Disc* et ROM pour *Read Only Memory*, ou mémoire accessible uniquement en lecture. Malgré sa petite taille de 12 cm de diamètre, le CD-ROM ou disque optique peut contenir une quantité énorme d'informations. Ainsi, les 12 volumes de l'encyclopédie Grolier n'occupent que le quart d'un disque. (Source : Termium)



# La langagerie

Le plus important  
**cabinet de traduction**  
de Montréal met à la disposition  
de sa clientèle

- un personnel compétent et dynamique;
- des services linguistiques souples pour répondre à des besoins spécifiques;
- un service personnalisé;
- son envergure et sa capacité de travail;
- son souci d'innover et de rester à l'avant-garde de la communication multilingue.



*La langagerie*

1200, avenue du Collège McGill  
Montréal (Québec)  
H3B 4G7  
Téléphone : (514) 875-8820  
Télécopieur : (514) 875-8467